

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°938 SEANCE DU VENDREDI 22 JUIN 2012

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

MME DI BERNARDO, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, M. Barth, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, Mme Ervera, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Vignier.

Excusés : M. Wane (pouvoir à M. Sylvestre).

Débat en présence de M. le Préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département

M. le Président du Conseil général accueille M. Michel Jau, préfet des Yvelines, ainsi que ses collaborateurs.

M. LE PRESIDENT – Monsieur le Préfet, je suis heureux de vous accueillir : Ecouter le rapport d'activité des services de l'Etat est toujours un moment fort de la vie de notre assemblée. Il y a un an ce même exercice avait été particulièrement difficile pour vous, puisque vous veniez de prendre vos fonctions. Cette fois, nous avons l'impression que vous avez déjà passé plusieurs années avec nous tant vous connaissez bien, désormais, le territoire. Je tiens à vous dire combien j'ai plaisir à travailler avec vous, car nous sommes animés par le même attachement aux Yvelines et aux Yvelinois.

Je salue ceux qui viennent assister pour la première fois à ce grand oral, au premier rang desquels le secrétaire général de la préfecture, Philippe Castanet, Jean-Marc Galland le directeur de cabinet avec lequel nous travaillons au mieux quotidiennement et Philippe Portal sous préfet de Mantes-la-Jolie. Je salue de même Evelyne Leaune-Velluet directrice de la réglementation et des élections, Fabrice Patez, chef de la mission de coordination interministérielle, Dominique de Gryse, directeur territorial de Pôle Emploi Yvelines, le lieutenant-colonel Bernard Poupon, délégué militaire départemental et Claude Bertolino directrice générale de l'établissement public foncier des Yvelines.

Monsieur le Préfet, je vous remercie d'abord pour la qualité du rapport qui a été adressé à chacun de nos collègues. Clair, d'une présentation synthétique, abondamment illustré, il est d'une lecture très agréable. Vous y exprimez votre souci de la sécurité des personnes et des biens, comme il se doit, mais aussi du développement harmonieux de nos territoires. Vous savez combien notre Conseil général est attaché à ce développement harmonieux, comme il l'est au soutien aux plus défavorisés,

à l'amélioration de la qualité de vie. Elle est déjà grande dans les Yvelines et notre projet de développement du très haut débit devrait, en 2018, couvrir l'intégralité du territoire. Nous sommes attachés tout autant au renforcement de notre attractivité, au développement des emplois, à la création de logements et à la mise en valeur de notre environnement qui est exceptionnel.

Toutefois, je souhaite relayer auprès de vous deux grands sujets d'inquiétude, sur lesquels mes collègues vont aussi vous interroger.

Le premier sujet d'inquiétude concerne le projet du Grand Paris et la réalisation des trois nouvelles gares dans les Yvelines, Versailles-Satory, Saint-Quentin université et Saint-Quentin technocentre. Nous y sommes particulièrement attachés. Or le « tracé vert » sur lequel ces gares sont situées et qui a été mis en œuvre dans le cadre de la société du Grand Paris me semble extrêmement fragilisé aujourd'hui. L'essentiel du développement va se faire à Paris intramuros, vers l'est et en direction de Roissy. C'est là le tracé dit « rouge », et un coup d'œil sur la carte permet de constater que la réalisation du tracé vert peut en être aisément déconnectée. Or, elle est fondamentale pour l'attractivité de notre territoire, pour le développement des grands projets sur le plateau de Saclay qui devrait à terme accueillir près de 20 000 chercheurs, ainsi que pour le site de Satory où nous devons accueillir le pôle de la mobilité du futur institut VédéCoM sur les terrains de Nexter.

Certes, nous avons un gros handicap, qui est que, à l'exception de Saint-Quentin-en-Yvelines, la population n'est pas encore véritablement installée. Mme Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement, en charge du dossier du Grand Paris et de Seine métropole, m'a demandé de la rencontrer, ce que je vais faire la semaine prochaine. J'en saurai alors plus sur ces projets. Mais je tenais à affirmer cette inquiétude, qui est grande, car ces projets sont vitaux pour l'emploi et le développement du territoire et pour l'accueil du *cluster* d'entreprises à Satory. Il est indispensable que, pour une fois, nous ayons les moyens de transport avant l'implantation d'une population nouvelle.

Le deuxième sujet d'inquiétude que je veux relayer auprès de vous a trait au plan Seine, tout aussi fondamental pour notre Département, qui bénéficie d'une deuxième opération d'intérêt national. Le débouché maritime du Grand Paris, voulu par Nicolas Sarkozy et mis en œuvre dans le cadre de ce plan Seine fait de nous un territoire essentiel entre Paris et la Normandie et, avec le canal Seine Nord Europe, entre Paris, le Nord et la Belgique. Le développement du port d'Achères, à côté de ceux, nécessaires, de Limay, Triel et Mantes, est fondamental. Nous avons besoin de disposer de réponses précises en ce qui concerne les transports en commun ou routiers. Or, là encore, nous nous inquiétons de voir le développement du territoire se faire sans les transports indispensables pour la mobilité et l'attractivité. Certes, l'Etat a pris des engagements pour la ligne nouvelle Paris-Normandie, Eole, la tangentielle ouest qui doit rejoindre la tangentielle nord, les RER E et A. Mais le problème de la A 104 demeure entier. Et il subsiste trop de points d'interrogation sur les dates de réalisation et, plus encore, sur les possibilités de financement de ces très importants dossiers structurels.

Ces questions d'attractivité du territoire nous tiennent à cœur et vous savez combien, actuellement, la concurrence entre territoires, notamment au sein de la région Ile-de-France, est directe. Il importe que le nouveau gouvernement s'engage fortement sur ces deux dossiers.

M. JAU, PREFET DES YVELINES – Monsieur le Président, madame la Ministre, messieurs les Parlementaires, mesdames et messieurs les Conseillers généraux, je tiens d'abord à dire combien j'apprécie les mots d'amitié qui viennent d'être prononcés à l'égard des responsables de l'Etat présents. C'est toujours une grande émotion pour moi de prendre la parole dans ce lieu, siège de la démocratie départementale. Vous êtes les élus de nos concitoyens – et ce département compte plus de 1 400 000 habitants – , c'est ici que bat le cœur de la République et c'est avec beaucoup de respect que les chefs de service de l'Etat viennent devant vous.

Avant de commencer mon propos, je voudrais encore mentionner la cérémonie émouvante à laquelle nous venons de participer au siège du groupement de gendarmerie, comme ce fut le cas dans tous les

groupements de gendarmerie du pays ce matin, en mémoire et en hommage aux deux gendarmes qui viennent d'être assassinés dans le Var et qui sont enterrés solennellement ce matin en présence du ministre de l'Intérieur. Gendarmes, policiers, pompiers, autant d'agents du service public qui, trop souvent, payent de leur vie ou de souffrances personnelles la défense de la sécurité de nos concitoyens.

Ce rendez-vous annuel, auquel je viens pour la deuxième fois, est, aux yeux des services de l'Etat, une bonne habitude. Certes, il n'est pas besoin de rendez-vous formel pour travailler ensemble. Mais il importe de faire le point une fois par an sur l'évolution des dossiers. Si nous avons des compétences séparées, il y a aussi bon nombre de domaines dans lesquels nous travaillons ensemble, parfois quotidiennement, dans un partenariat actif, de confiance réciproque et qui oblige chacun à donner le meilleur de lui-même au service de la population. Ces dossiers, dont vous venez de citer certains, mobilisent tous les services de l'Etat que je dirige et quelques autres responsables comme le directeur départemental de l'assistance publique, l'inspecteur d'académie qui nous font l'amitié d'être à nos côtés ce matin.

Dans ce travail en commun, l'équipe préfectorale est à votre service. Je connais personnellement la plupart d'entre vous, grâce aux nombreux déplacements, réunions et rendez-vous que nous avons. Ce lien permanent entre élus et fonctionnaires de l'Etat est la voie efficace pour travailler à l'aboutissement des dossiers, échanger les informations notamment en provenance des ministères et coordonner nos interventions, car parfois on n'est pas trop de plusieurs pour débloquer des situations figées.

Sachez que votre confiance nous est tout à fait indispensable : nous avons celle du gouvernement de la République, mais l'efficacité dépend aussi du fait que nous travaillons ensemble en toute franchise et dans la plus grande cordialité, quelle que soit votre orientation politique. Dans sa diversité, la République est unie et les services de l'Etat sont à votre disposition à tous, autant que vous le souhaitez. Cette confiance est notre moteur pour travailler à vos côtés. Si je me permets d'insister sur cette bonne ambiance, c'est que dans bien des départements, elle fait défaut. Dans les Yvelines, nous avons beaucoup de chance.

Enfin, je remercie le Président de son action personnelle à la tête de ce Conseil général. Nous avons plaisir à travailler avec vous, et c'est un peu avec vous que nous avons préparé le document qui a été diffusé. Nous le voulions clair et synthétique : tout ne peut donc y être repris. Je vais maintenant en développer les différents thèmes.

Ce document distingue, en cinq parties, les grands domaines d'intervention en fonction de leur priorité : emploi et activité économique ; sécurité au sens large ; cohésion sociale ; grands équipements ; service des usagers et des collectivités.

S'agissant de la première partie, on le sait, il n'y a pas d'emploi sans activité économique. Les Yvelines disposent d'un tissu économique dense et diversifié, avec des sièges de grands groupes comme nombre de PME et de sous-traitants. Nous devons, ensemble, aider les entreprises qui grandissent et accompagner celles qui connaissent des difficultés. Pour cela nous mettons en œuvre des politiques d'Etat et d'autres au niveau départemental.

Parmi les politiques d'Etat, notamment l'accompagnement fiscal, beaucoup d'entreprises sont très satisfaites du crédit d'impôt recherche lancé dans le cadre du plan de relance et poursuivi ensuite. La suppression de la taxe professionnelle qui, certes, pose problème aux collectivités locales en ce qui concerne la maîtrise de leurs ressources fiscales, a donné une liberté à des entreprises qui ne se seraient pas installées ou ne seraient pas restées sans cela. Enfin, les contrats aidés pour l'emploi, les déductions de charges ont contribué, ici comme ailleurs, au dynamisme de l'économie.

Outre ses grands groupes, le Département a la chance d'avoir des technologies d'avenir, avec la voiture électrique, Movéo, d'autres projets sur lesquels le Conseil général est très engagé : que ce soit pour le soutien à l'aéronautique ou à la filière automobile, nous sommes présents ensemble.

Nous le sommes ainsi, pour l'utilisation des fonds du grand emprunt, qui dépend du commissariat général à l'investissement, afin de conforter les initiatives. Enfin, avec Pôle Emploi et la DIRECCTE, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, nous organisons une commission qui examine, au cas par cas, comment les services de l'Etat peuvent accompagner une entreprise dans un projet de développement ou pour réduire la voilure temporairement. Une quinzaine d'entreprises ont déjà présenté un dossier à ce « guichet unique » et pour les plus importantes, au niveau national, le CIRI le conseil interministériel de restructuration industrielle, peut intervenir. Bien entendu, les entreprises, qu'elles développent des projets d'avenir mettant en jeu l'intelligence économique, ou qu'elles aient des difficultés temporaires, peuvent compter sur notre totale discrétion, y compris au niveau des relais bancaires.

Ce département se porte bien sur le plan économique, même s'il a ses zones de fragilité et si des reconversions industrielles sont indispensables dans certains secteurs. Notre objectif est, évidemment, de rester meilleurs que la moyenne nationale et même de progresser encore.

Sans l'économie, on ne peut défendre l'emploi. Mais nous y employons aussi des mesures spécifiques. J'ai mentionné les contrats aidés, dans l'économie marchande ou non marchande – l'associatif et le municipal. Nous essayons de les utiliser avec souplesse, en cours d'année, et en fonction aussi des crédits disponibles, pour répondre à la demande en quelque sorte à flux tendu : Nous évitons de demander des contingents de contrats aidés qui ne seraient pas utilisés, mais nous veillons à en avoir toujours assez pour couvrir les besoins. Dans ce domaine, nous intervenons souvent en liaison avec les services du Conseil général. Comme nous le faisons avec les responsables patronaux, nous travaillons aussi avec les responsables syndicaux pour accompagner les entreprises au quotidien. Si, pour faire écho à l'opinion populaire, on n'a jamais vu un fonctionnaire créer un emploi, nous y contribuons avec tous les outils publics dont nous disposons et donc grâce à l'argent du contribuable.

Les Yvelines restent certes privilégiées, grâce à leurs atouts et au dynamisme des entreprises et je rends hommage à toutes les chambres consulaires, qui sont un relais très utile entre tous les acteurs. Ainsi, le taux de chômage est à 6,5 %, contre 9,5 % au niveau national, même si tous les bassins d'emploi ne sont pas à égalité et si nous avons à soutenir ceux qui ont le plus de difficultés. Il existe tout un réseau d'organismes sociaux qu'avec les maires nous soutenons. Pôle Emploi a maintenant trouvé son rythme de croisière, nous avons des missions locales, des maisons de l'emploi. Peut-être faudra-t-il les regrouper ou mieux les coordonner. Nous serons en mesure de vous dire rapidement quelles sont les évolutions.

Enfin, il ne s'agit pas seulement de créer des emplois mais aussi de maintenir les gens dans l'emploi, et d'éviter que, pour diverses raisons – le dialogue interne, le salaire, la difficulté à s'habituer, une erreur d'orientation – il y ait un échec après quelques semaines ou quelques mois. Le taux d'échec est important, au détriment de l'entreprise qui a investi comme du salarié déçu et nous agissons pour ce maintien dans l'emploi, une fois qu'on l'a trouvé.

Le second volet de mon exposé aborde les questions de sécurité au sens large. C'est évidemment le cœur de l'action de l'Etat, et sa responsabilité première avec l'emploi. Il s'agit à la fois de la protection contre la délinquance mais aussi de la sécurité civile, de la protection contre les risques naturels et industriels, de la sécurité alimentaire. Jouir de la sécurité est le premier droit du citoyen et la garantir le premier devoir de l'Etat. Mais il n'est pas le seul, et j'insiste beaucoup pour que nos services soient en contact avec les maires et les adjoints chargés de la sécurité : eux qui connaissent le mieux les quartiers difficiles apportent des informations indispensables qui font souvent gagner bien du temps à une enquête. Ensuite, c'est à la justice à faire son travail.

Le taux de délinquance générale s'est légèrement amélioré avec une diminution en 2011 de 0,32 % des faits constatés, ce qui reflète l'évolution nationale. Cela couvre les différentes rubriques, à l'exception des cambriolages en nette augmentation depuis plusieurs années. Cependant, nous avons mobilisé tous nos moyens et depuis le début de 2012, si le nombre de cambriolages n'a pas diminué, il y a décelération dans la hausse constatée jusque là. Pour les atteintes aux personnes, la sécurité

dans les transports, il y a une amélioration. Nous y avons consacré beaucoup de moyens et même mobilisé des réservistes de la gendarmerie. Lorsque nous disposons de forces mobiles – CRS, gendarmes mobiles – nous les plaçons dans les gares et dans les trains sur les lignes et aux horaires les plus critiques, avec le renfort de la préfecture de police de Paris s'il le faut et les services propres des entreprises de transport. J'ai constaté sur le terrain une satisfaction très visible au vu de cette présence renforcée. Des centaines de milliers d'Yvelinois prennent les transports en commun chaque jour et il n'est pas question non seulement de laisser se développer l'insécurité, mais même le sentiment d'insécurité dans la population. Il est vrai qu'un incident isolé est parfois dramatisé, mais le sujet est bien réel.

Je saisis cette occasion pour rendre ici hommage aux policiers, aux gendarmes, aux pompiers qui se dévouent au quotidien, souvent dans l'urgence, parfois dans la crise, et mettent leur propre sécurité en danger pour aider les citoyens en difficulté. Dans ce domaine, nous menons un partenariat avec les élus dans les CLSPD, les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Je suis moi-même allés dans beaucoup de communes et les sous-préfets le font systématiquement. C'est un lieu exemplaire de partenariat entre élus, services de l'Etat, transporteurs publics, éducation nationale et associations qui travaillent dans les quartiers à éviter que le désœuvrement ne mène à la délinquance. J'en suis très satisfait.

La sécurité routière, dont on parle souvent, est une de nos préoccupations permanentes. Nous utilisons toute la palette possible, de l'information à la prévention, la pédagogie, le contrôle et la sanction. En 2011 les résultats ont été très bons, avec une réduction de 60 morts en 2010 à 41 morts sur les routes en 2011. Or, au niveau national, ce sont 22 vies que l'on a économisé. Le résultat des Yvelines est donc frappant, et évidemment, il est difficile de poursuivre à un tel rythme. Néanmoins, les grandes campagnes d'information nationale sur la prévention routière, la présence des forces de l'ordre au bord des routes, souvent en compagnie du corps préfectoral, l'aide de la presse pour faire prendre conscience à nos concitoyens, ont joué. On améliorera la sécurité routière par un sursaut civique et une modification des comportements, y compris pour les piétons et les deux-roues, lesquels payent un tribut élevé. Nous faisons ainsi des campagnes ciblées avec les associations de motard.

La sécurité civile, ensuite, est avant tout l'affaire des pompiers et je salue Alexandre Joly, président du SDIS et le colonel Sécardin qui travaillent ensemble en confiance et efficacement. S'agissant des risques naturels, les Yvelines ne craignent pas les avalanches, mais connaissent parfois des épisodes neigeux et les risques d'inondation, couverts par les documents d'urbanisme. Nous agissons également par des contrôles de la réglementation avec les organismes compétents, dont les commissions municipales de sécurité pour l'urbanisme, et également pour le risque industriel que présentent les entreprises classées Seveso, auxquelles nous pouvons imposer des calendriers de remise aux normes.

Enfin, des services de l'Etat travaillent sur la sécurité alimentaire et celle des consommateurs : sur la qualité de l'eau, en liaison avec les communes et intercommunalités qui ont souvent développé des infrastructures très performantes, quel qu'en soit le régime juridique. Eric Dumoulin à la tête de la DDPP, la direction départementale de la protection des populations des Yvelines, veille aux contrôles dans les piscines municipales et les cantines scolaires, pour lesquelles nous avons eu quelques alertes. Dans ce domaine, l'information du public est toujours délicate – on prévient trop tôt ou trop tard – comme pour la météo. Enfin la DDPP vérifie les pratiques anti-concurrentielles, par exemple lors des soldes. Comme vous le voyez, la protection de la sécurité est un domaine très large qui est loin de se réduire à la lutte contre la délinquance. La démocratie, c'est aussi de permettre aux concitoyens de circuler, consommer, acheter librement. C'est l'honneur des services de l'Etat que de s'employer à l'assurer, 24 heures sur 24 tous les jours de l'année. J'ai, avec le Président du Conseil général, fait une tournée des commissariats et casernes dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier et nous y avons vu les personnels à leur poste, prêts à faire face à l'urgence.

La troisième partie, consacrée à la cohésion sociale et à l'équité territoriale relève bien encore des missions fondamentales des services de l'Etat, dont les compétences sont ici partagées avec les collectivités territoriales. Elles sont diverses : c'est d'abord la politique éducative, avec l'Education nationale. Les Yvelines bénéficient d'établissements de très bon niveau et bien répartis, avec un corps enseignant et administratif auquel je rends hommage devant Monsieur l'inspecteur d'académie, que l'on appelle désormais directeur des services départementaux de l'éducation nationale. En 2011, nous allons lancer une action déterminée contre le décrochage scolaire de jeunes dont on perd la trace en cours d'année, alors qu'ils sortent du système sans formation, sur un échec. Cette action, nationale, a été déclinée au niveau local avec les services de la formation également. La loi avait prévu une suspension des allocations familiales : il s'agissait d'une menace dissuasive, non d'une mesure à utiliser. Et de fait, dans les Yvelines, nous avons réussi à remettre soit dans un établissement soit en formation la plupart des jeunes qui avaient décroché. Pour cela, les services ont fait venir les parents à plusieurs rendez-vous obligatoires : finalement, il n'y a eu que deux ou trois cas où il a fallu aller jusqu'à la suspension temporaire des allocations familiales. Des dizaines d'autres sont revenus à l'école. Cette action bénéfique se poursuit.

La promotion par le sport ensuite, qui n'est pas plus un luxe que la culture, fait l'objet de financements spécifiques. Les élus agissent beaucoup dans ce domaine. Le service civique, sur une base volontaire, a été renforcé ces derniers mois mais ne donne pas, en nombre, les résultats escomptés. J'ai interrogé les jeunes en stage dans les services publics ou les associations. Ils sont très satisfaits, mais considèrent que, malgré leurs diplômes, ils ne sont pas payés comme les salariés. J'ai bien insisté pour faire comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un emploi, mais d'un engagement civique au service du pays pendant six mois ou neuf mois, qui se substitue à l'ancien service militaire et peut aboutir à un emploi. On s'était interrogé au niveau national sur un service civique obligatoire – mais cela coûterait 3 à 5 milliards d'euros par an et le pays n'a pas fait ce choix. Sur une base volontaire, le développement est forcément plus modeste, mais concerne plusieurs centaines de jeunes par an dans le département. Il permet de se connaître entre jeunes de différents milieux.

Les Yvelines ont la chance d'avoir une belle université, à Saint-Quentin et Versailles. Il existe des projets de rapprochement avec le Val d'Oise qui inscrivent les Yvelines dans une dynamique intellectuelle et lui donnent un atout majeur. Il faut saluer les efforts de tous ceux qui y travaillent.

La cohésion sociale, c'est aussi la politique de la ville dont Corinne Minot, sous-préfète, est chargée. Là encore, le Département a été « expérimental » – je préfère dire exemplaire. Il y a en effet eu de nombreux projets menés dans beaucoup de communes. Les maires et leurs équipes, au delà de toute appartenance politique, ont travaillé avec les services de l'Etat dans le cadre de cette politique qui a permis de consacrer, en sept ans, plus d'un milliard d'euros au Département. La répartition a, bien sûr, été fonction des besoins. Mais on mesure l'effort fait par l'Etat pour mener cette politique dans les quartiers, notamment avec le plan ANRU sous Jean-Louis Borloo. Ils ont porté leurs fruits et beaucoup de quartiers vont bien mieux qu'auparavant. Même des non spécialistes constatent les grands changements dans la vie quotidienne, les services publics, les commerces, les logements. Le travail se poursuit, car les générations se suivent et, à chaque vague, il faut procéder à une intégration non seulement dans la vie quotidienne mais aussi dans les valeurs de la République par l'insertion en ce qui concerne l'emploi, la santé, le logement, la culture.

Chacun le sait, la politique de la ville, ce n'est pas faire du béton mais aussi du social et de l'éducatif et des crédits très importants y sont consacrés. Mettre des familles, quelle que soit leur origine, dans des appartements neufs sans leur apprendre ce qu'est un esprit collectif, le respect par exemple du tri des déchets, celui des espaces verts et l'attention aux nuisances, comme le bruit, qui dérangent les voisins, c'est s'exposer, peu de temps après, à de nouvelles dégradations des lieux. C'est grâce à une gestion sociale de proximité que chacun s'appropriera un mieux vivre ensemble. Il suppose une pédagogie, mais aussi une capacité à accepter l'échec et à recommencer.

Devant Madame la ministre du logement, je serai modeste sur ce sujet. Peut-être les Yvelines avaient-elles un effort un peu plus important que d'autres départements à faire, notamment en ce qui concerne le logement social. L'Etat offre une palette d'outils, depuis l'aide à la construction privée jusqu'au logement très social, où chaque maire peut trouver ce qui convient le mieux à sa commune. L'objectif est d'équilibrer les formes d'habitat et les populations pour parvenir à une mixité sociale assurant l'harmonie entre les groupes. Dans le cadre du Grand Paris, un effort important doit être fait dans la région Ile-de-France. Actuellement, il s'agit de 70 000 logements par an pendant cinq ans. Certains maires trouvent parfois que nous en faisons trop. Mais nous sommes dans notre rôle en disant à certains élus de faire un effort, au-delà même des 20 % de logements sociaux fixés par la loi SRU. Nous ne menaçons jamais, nous suggérons – parfois cela suffit, parfois non. Je plaide pour la patience et la compréhension des élus devant des interventions qu'ils jugent parfois trop pressantes des sous-préfets ou directeurs départementaux : ceux-ci ont à l'esprit l'intérêt général. Le maire reste de toute façon maître chez lui, mais nous sommes quand même en droit de demander, au minimum, l'application de la loi.

La cohésion sociale, c'est aussi l'hébergement d'urgence. Pour que personne ne reste dans la rue l'hiver, les services de l'Etat se sont mobilisés et je les en remercie, ainsi que les associations de bénévoles dont l'aide est précieuse, et les municipalités qui nous ont offert des possibilités d'hébergement. L'idéal est que celui-ci, qui n'est qu'une solution transitoire, conduise vers le logement. Mais avoir un logement et assumer le loyer suppose d'abord d'être en bonne santé, de savoir faire un CV, de maîtriser un peu l'informatique, d'avoir inscrit ses enfants à l'école. Le logement est l'aboutissement de ce parcours, en même temps que c'est une première pierre de la réinsertion sociale. C'en est une condition nécessaire mais non suffisante, car il y faut aussi l'ensemble des politiques publiques. Au départ, quand même, il y a l'hébergement. Or, chaque hiver, on retrouve des SDF par dizaines dans des cabanes dans les forêts des Yvelines, y compris autour de Versailles et autres grandes villes. Quelquefois – pas cette année heureusement – il y a même des décès. Un département qui a des atouts comme les Yvelines doit aussi se mobiliser pour ceux qui ont besoin d'un hébergement d'urgence.

MME BOUTIN – Merci pour eux.

M. LE PREFET – Nous menons aussi la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Nombre d'entre vous ont assisté aux réunions à ce sujet, pour voir comment économiser l'énergie au profit des budgets les plus modestes.

Je termine ce volet par les politiques culturelles, sur lesquelles nous intervenons en commun. Le patrimoine des Yvelines est très riche et varié – si le château n'est pas Versailles, Versailles n'est pas les Yvelines. Pensons par exemple à Port Royal, dont il faut accélérer la rénovation. Pensons aussi à la politique des spectacles vivants, très encouragée dans ce département. Je veux aussi mentionner toute l'action symbolique menée autour des valeurs patriotiques, des valeurs de l'histoire de France. Ce sont les commémorations des grandes dates de la mémoire nationale, avec si possible un lien intergénérationnel pour lequel nous mobilisons l'éducation nationale. J'en prends pour exemple la très prochaine remise des prix de la Résistance aux enfants des collèges. Il y a un peu, à Houilles, patrie de Victor Schœlcher, nous avons aussi célébré l'abolition de l'esclavage.

Le quatrième volet de notre action porte sur le développement durable du territoire. Nous reviendrons sans doute sur les infrastructures avec les questions autour du Grand Paris, qui concerne transports et logement, du territoire de la Confluence Seine-Oise, de l'axe Seine, du plateau de Saclay où l'évolution est très positive. J'ai bien entendu l'interpellation amicale du président : ces projets sont encore en devenir et nous aurons certainement des précisions dans les mois qui viennent. C'est aussi le bouclage de la A 104, la tangentielle ouest, la ligne nouvelle Paris-Normandie, le métro automatique. Nous sommes très en amont sur ces sujets et pas encore dans l'élaboration réelle des dossiers sur le plan budgétaire et administratif. C'est évidemment le moment pour le

département des Yvelines d'imprimer sa marque et de leur donner la tonalité qu'il souhaite. Ainsi il faudra faire en sorte que le métro automatique soit enterré où il doit l'être, dans les zones agricoles comme dans les zones urbaines. Nous aurons à y veiller ensemble dans les mois à venir.

La reconversion du foncier militaire est un sujet important pour Versailles, Saint-Cyr et autres communes. Récupérer les casernes est assez complexe sur le plan juridique alors que c'est souvent déterminant pour l'aménagement urbain, ainsi que sur le plan financier : au prix de vente s'ajoute celui de la dépollution pyrotechnique. Avec l'aide de l'EPFY, nous utilisons tous les instruments qui permettent d'être plus efficaces. Mais je peux comprendre l'impatience de certains maires quand des dossiers sont en cours depuis des années, pour ne pas dire des dizaines d'années.

Je l'ai déjà dit, il n'est pas question d'oublier la richesse agricole dans le développement durable. Plus de la moitié de la superficie des Yvelines reste en terres agricoles et en forêts. Le principal problème, comme en bien des endroits, est de protéger la SAU, la surface agricole utile, devant les progrès du périurbain. Nous y travaillons, dans le cadre du code de l'urbanisme, par l'intensification de la construction en ville pour éviter de mordre sur les campagnes, maintenir un juste équilibre et protéger les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Les Yvelines sont aussi, traditionnellement, un département de chasse. Avec la fédération interdépartementale des chasseurs et la chambre d'agriculture, nous sommes parvenus à un accord sur les plans de chasse et j'en ai félicité les partenaires lors d'une grande réunion en préfecture il y a un mois et demi, car il y a bien des départementaux où les choses se passent très mal. Nous sommes parvenus à fixer des plans de tir en fonction des massifs forestiers et des espèces animales qui a donné satisfaction à tous.

Dans le dernier volet de cet exposé, j'aborde les actions menées pour assurer un meilleur service aux usagers. En ce qui concerne les services publics administratifs, la réforme de l'administration territoriale de l'Etat a supprimé la DDE, la DDA etc. L'Agence régionale de santé a pris son autonomie. En revanche, on a maintenu le réseau des sous-préfectures, et je sais que les élus y sont très attachés – sans oublier la préfecture, de temps à autre. Il ya donc, je pense, une bonne lisibilité des services et du corps préfectoral.

Avec les moyens dont nous disposons, nous essayons en permanence d'améliorer les conditions d'accueil notamment au service des étrangers, des cartes grises, des passeports, des permis de conduire. Je sais qu'à Versailles, certains s'émeuvent en voyant la queue qui se forme le matin devant la préfecture. Je peux vous affirmer qu'elle est en nette réduction. Depuis plusieurs mois, nous avons pris des mesures pour nous doter de l'organisation, des procédures, des effectifs, pour réduire les délais d'attente. J'ai obtenu, dans un contexte budgétaire très contraint, des crédits qui permettront de faire des travaux, sans doute l'année prochaine, afin d'améliorer encore l'aménagement interne de la salle des visas et de celle des autorisations de séjour. Quand vous voyez la queue, sachez aussi qu'elle est indépendante de notre volonté. Les gens pourraient venir à 8 heures pour une ouverture des bureaux à 8 h 30. Mais certains, en raison de leur culture traditionnelle, ne peuvent pas s'empêcher de venir dès quatre heures du matin. On leur dit bien que cela ne sert à rien et que tout le monde rentrera, mais c'est inutile. Donc ne croyez pas qu'une queue traduit l'inefficacité des services de l'Etat. Nous avons fait au mieux pour absorber tous ces flux et en général, vers 9 heures du matin, la queue a disparu. Evidemment, en cette période, nous avons aussi tous les gens, les jeunes qui veulent aller aux Etats-Unis par exemple, qui s'aperçoivent que leur passeport n'est pas valide. On essaye de faire ce qu'on peut pour donner satisfaction à tous, mais il faut aussi comprendre des services qui travaillent beaucoup dans l'urgence. Si les conditions de travail étaient normales, ce serait mieux pour tous. Nous travaillons aussi avec des associations, et j'ai reçu par exemple celles qui s'occupent des étrangers pour leur expliquer nos procédures. Bien entendu, chacun reste dans son rôle et nous ne pouvons les suivre sur tout, mais nous travaillons ensemble, et ils nous en ont remerciés.

Enfin, notre action pour accompagner les collectivités locales concerne surtout le schéma départemental de l'intercommunalité. Celui auquel nous sommes parvenus a été adopté par la

commission départementale de coopération intercommunale fin décembre 2011. Il restait quelques points de désaccord – ils sont connus – sur lesquels, après plusieurs mois, il n’y a pas eu d’évolution. Nous cherchons avec les élus concernés à trouver des solutions acceptables par tous. La loi prévoit en effet que, même s’il y a accord sur 90 % du territoire, il faut poursuivre la discussion avec les 10 % qui restent. Certains ont estimé que la concertation était insuffisante. C’est leur point de vue, ce n’est pas le mien.

Nous nous sommes occupés aussi des élections – pas du contenu des urnes, rassurez-vous – mais pour organiser les conditions dans lesquelles le peuple français a pu s’exprimer en toute liberté et sans incident. En 2011, c’était les élections cantonales puis sénatoriales. Nous avons eu un seul recours, dans le canton du Vésinet où on votera de nouveau dans deux semaines. Encore ce recours est-il sans rapport avec le travail de la préfecture ; il suit un recours au tribunal administratif.

Par ailleurs, je vous rappelle que nous sommes à votre disposition pour toutes les questions financières et budgétaires qui se posent aux collectivités locales, pour compléter l’intercommunalité, ou pour ce qui concerne la vie ordinaire des communes. Le directeur départemental des finances publiques et ses services peuvent vous conseiller dans vos choix.

Nous sommes de toute façon très présents sur le terrain. A ceux qui admirent le bureau dont je dispose, je réponds que je voudrais bien y être plus souvent. Mais je vais à la rencontre des uns et des autres, et je le fais avec beaucoup de plaisir, souvent en compagnie des sous-préfets, qui de leur côté sont aussi beaucoup sur le terrain. Les administrations d’Etat ont à aller à la rencontre des élus, et quand ils nous invitent, a priori nous essayons de leur donner satisfaction.

Au terme de ce long exposé, je vous renvoie au dossier qui vous a été distribué, et je me permets de souligner que nous y avons adjoint un organigramme des services de l’Etat – pour faire comprendre la réforme. Il comprend aussi les numéros de téléphone et adresses mail des services auxquels vous voulez vous adresser.

Merci encore, monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers généraux, de m’avoir prêté attention. Soyez convaincus que ce fut avec plaisir et dans le plus grand respect des élus du Conseil général. (*applaudissements*)

M. LE PRESIDENT – Après cet exercice difficile, et d’une remarquable qualité, vous allez devoir, monsieur le Préfet, répondre aux questions qui vous ont été transmises et que nous allons aborder par thèmes.

Aménagement de la Confluence Seine-Oise

M. TISSIER – Je salue d’abord M. le Préfet et les responsables des services de l’Etat qui accomplissent un travail considérable et dont nous avons bien besoin.

Elu de la Confluence Seine Oise, je souhaite vous interroger sur les transports en commun et l’achèvement du réseau. Sur la ligne de Cergy-Pontoise du RER A, en particulier, l’insuffisance du nombre de liaisons, les désordres très nombreux sont une souffrance quotidienne pour les voyageurs. Nous voudrions beaucoup que la tangentielle ouest soit réalisée complètement de Cergy-Pontoise à Saint-Quentin, et ce d’autant plus que l’Etat nous demande de faire un effort important pour la construction de logements. Si les trois liaisons essentielles que sont le RER A, le RER E et la tangentielle Ouest ne sont pas nettement améliorées, il sera pratiquement impossible de circuler dans cette zone actuellement congestionnée. Monsieur le préfet, pouvez-vous nous donner quelques informations sur les échéances dans ce domaine ?

M. RAYNAL – Monsieur le Préfet, nous savons que l’Etat est attaché au développement de notre département et vous l’avez largement évoqué dans votre propos. Et sous l’impulsion de son président, le Conseil général tente de mener à bien les orientations de son schéma d’aménagement, démontrant ainsi sa volonté d’être un acteur du développement.

Mais comment accroître notre potentiel économique en facilitant l'implantation de nouvelles entreprises garantes de création d'emploi, comment faciliter la construction de logements et accroître la population, si nous n'amplifions pas l'offre de transports, qu'il s'agisse d'infrastructures routières et autoroutières ou de transports en commun ?

Ainsi, dans le canton de Poissy-nord, comment envisager la problématique de la confluence Seine-Oise, l'implantation de la plate-forme multimodale se Saint-Germain-Achères, comment imaginer le développement de plus de 60 hectares à Poissy et la centralité de Carrières-sous-Poissy sans accroître l'offre de transports collectifs ?

Pouvez-vous faire le point, ou du moins nous rassurer, sur l'influence que vous pouvez – donc que l'Etat – peut exercer sur le projet de la tangentielle ouest, dont le tronçon existant part, si j'ose dire, de nulle part pour aboutir à nulle part ?

Cette liaison doit satisfaire et fluidifier les échanges locaux, assurer des correspondances efficaces avec les lignes ferrées radiales, et faciliter les déplacements vers des pôles d'activité tels que Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise et le bassin de vie que je viens de mentionner.

Reliant, à terme, Versailles et Cergy via Achères, cette liaison complètera l'offre actuelle dirigée exclusivement vers Paris Saint Lazare ou Paris centre avec le RER A et demain Eole – en espérant que ce dernier ne se substituera pas au premier.

En clair, à quand cette tangentielle, alors que des milliers de nouveaux habitants doivent s'installer dans ce secteur des Yvelines à l'horizon 2020 ?

M. TAUTOU – Notre Conseil général a l'ambition de réaliser un projet très important, qui consiste à relier la RD 30 à la RD 190 et à construire le nouveau pont d'Achères. Ce projet est capital pour l'avenir de la boucle de Chanteloup. Mais, suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis un avis défavorable. Quelle est la position de l'Etat et quelles suites va-t-on donner à ce projet ?

M. SOLIGNAC – Monsieur le Préfet, l'an dernier plusieurs d'entre nous vous ont fait part de leurs inquiétudes sur l'avancement du dossier de la A 104. Sans y revenir, je veux vous faire part de l'évolution de la concertation relative au diagnostic préalable menée sur le port Seine-métropole, notamment avec la rencontre des acteurs à Achères en décembre dernier.

Ce diagnostic montre clairement que la réalisation d'une plateforme trimodale sur le site stratégique de la Confluence Seine-Oise constitue un atout pour le développement durable des Yvelines et de l'axe Seine. Les réflexions menées par Antoine Grumbach montrent la nécessité pour les grandes métropoles mondiales d'avoir un débouché maritime et l'axe Seine, en particulier en Seine aval, offre une grande richesse naturelle et économique. Le Port est donc appelé à jouer un rôle majeur, renforcé par la mise en service du futur canal Seine-Nord Europe.

Les études confirment que la réalisation de ce projet permettra de créer sur place plusieurs milliers d'emplois directs ou indirects. Nous attendons donc tout le contrat de développement territorial de ce secteur de la Confluence. Par comparaison avec d'autres exemples européens, le site de Port Seine métropole jouit d'un excellent accès fluvial et la desserte trimodale, donc également par le réseau routier, est particulièrement pertinente. C'est sur la réalisation de ce réseau routier que je souhaite appeler une nouvelle fois votre attention.

M. LE PREFET – Je vous remercie : ces questions sont en effet très importantes. J'en dirai quelques mots puis, si le Président le permet, je donnerai la parole à Philippe Court, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.

Les deux points abordés sont d'une part le fonctionnement des transports, d'autre part l'avenir des infrastructures.

S'agissant du fonctionnement, Monsieur Tissier, nous intervenons le plus fortement possible sur le STIF et, avec le STIF, sur les sociétés de transport pour qu'elles améliorent les conditions de la desserte pour les centaines de milliers d'Yvelinois qui empruntent, chaque jour, les transports en commun. C'est compliqué, difficile. Certaines lignes sont vieilles, pour ne pas dire vétustes : on engage donc en permanence des travaux pour améliorer la situation à terme, mais cela constitue un handicap dans l'immédiat. De plus, certains matériels roulants sont également vétustes. Il faut donc avoir une vision globale. Le Président du Conseil général et nous-mêmes avons rencontré un certain nombre de fois les responsables de la SNCF, de la RATP et du STIF pour appeler leur attention sur la nécessité urgente de prendre en compte les attentes de nos concitoyens en ce qui concerne les transports collectifs du quotidien.

S'agissant ensuite des infrastructures, routes et voies ferrées, A 104 et pont d'Achères, ce sont à l'évidence des atouts considérables pour l'avenir des Yvelines, grâce à tout ce qui touche à la Confluence et à l'axe Seine en termes d'activité économique et d'emploi, d'environnement, de transports et de logement. Il faut harmoniser tous ces éléments, et si l'on peut construire des logements plus proches des lieux de travail plutôt que d'obliger des gens à emprunter des RER embouteillés. Ces dossiers importants sont devant nous et en fait beaucoup sont encore en projet, soit parce qu'ils ont « traîné » comme c'est le cas de la A 104, soit qu'il s'agit de projets nouveaux, comme la ligne verte du métro automatique : tout n'est pas précisé encore. Le précédent gouvernement et les services de l'Etat ont lancé les premières réflexions et études et mis en place une gouvernance avec un certain nombre d'institutions. Mais il convient de voir ce que les nouvelles autorités vont confirmer ou modifier. On ne pourra pas répondre aujourd'hui à toutes les questions à ce sujet – on le pourrait peut-être dans le cadre d'un autre rapport des services de l'Etat en octobre. Cela étant, les grands projets sont là et la plupart des grands dossiers ont déjà avancé. Il reste des problèmes juridiques, d'enquête publique aussi. Le Sous-préfet de Saint-Germain va compléter ma réponse.

M. COURT, SOUS-PREFET DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – Ces différentes questions portent sur un même projet, celui de la Confluence Seine-Oise qui est l'un des 9 territoires identifiés dans le projet du Grand Paris, avec 420 000 habitants et 170 000 emplois. Il s'étend de Saint-Germain-en-Laye à Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine, sur la communauté d'agglomération des deux rives de la Seine et celle de Cergy-Pontoise, que la commune de Maurecourt va rejoindre.

Pour ce territoire, on a commencé à élaborer de façon très partenariale un outil stratégique, le contrat de développement territorial. Ce contrat peut être un outil d'urbanisme, s'imposant, dans certaines conditions, aux PLU ou au SDRIF. Mais c'est d'abord une feuille de route pour l'Etat et les collectivités territoriales. D'ailleurs, le projet de protocole de configuration de ce document a été très largement coproduit par les communes, les deux départements et par l'Etat, et a été transmis par le préfet de Région.

Ce contrat de développement territorial comporte quatre volets : l'économie, le développement durable, les transports et la politique du logement.

Dans le volet relatif aux infrastructures de transports, dont Monsieur Tissier a souligné l'importance, le CDT dessine de nouveaux projets à moyen et long terme et surtout, il consacre des projets existants. C'est d'abord le projet Eole, dont le caractère opérationnel est désormais bien affirmé puisque l'objectif est une mise en service en 2020. Le débat public est clos, le schéma de principe a été présenté en novembre 2011 et adopté par les conseils d'administration du STIF et de RFF. L'enquête publique a eu lieu au début de 2012 et la DUP doit être prise dans les 12 mois. De premiers travaux souterrains entre Paris Saint-Lazare et la Défense doivent commencer en 2014, pour une mise en service de la branche ouest en 2020 – c'est-à-dire demain, pour un projet de cette ampleur. En outre, la liaison Eole aura des effets positifs sur les lignes « normandes », celles du groupe 5, dont il permettra d'améliorer les conditions d'exploitation. Les travaux d'Eole seront

d'ailleurs précédés d'autres travaux pour améliorer la ligne Paris-Saint-Lazare-Mantes-la-Jolie qui traverse le nord des Yvelines, dès 2017.

M. LEQUILLER – Eole aura aussi des effets négatifs.

M. COURT – En effet, Eole pourra avoir des conséquences sur la desserte du RER A. Nous pourrons y revenir, mais ils ne concernent pas la Confluence.

Le CDT confirme également un autre projet, celui de la ligne nouvelle Paris-Normandie, dont l'échéance est plus lointaine et les enjeux financiers plus considérables, mais qui aura des effets favorables sur le nord des Yvelines en libérant des sillons et en permettant de créer des arrêts dans tout le Val de Seine.

Enfin, un autre projet est consacré, celui de la tangentielle ouest, qui sera réalisé en plusieurs phases. En avril dernier, le STIF a examiné le principe de la liaison entre Saint-Cyr l'Ecole et le RER C, puis Saint-Germain-en-Laye et le RER A. Cette première étape, dont le caractère opérationnel est aussi très affirmé, permettra ainsi de relier les deux RER et d'augmenter singulièrement le nombre de voyageurs concernés par la tangentielle. Mais au-delà, le projet de CDT envisage que « le lancement opérationnel de la section Saint-Germain Grande ceinture-Achères ville sur la base du dossier d'objectifs de 2006 » – soit le tracé historique de la grande ceinture ouest – « et dans la continuité temporelle de la première tranche Saint-Germain-Saint Cyr, constitue une priorité absolue. L'Etat et le STIF envisagent bien de poursuivre la réalisation de la liaison Saint-Cyr-Saint-Germain par celle de Saint-Germain à Achères. La liaison entre Saint-Germain et Achères passera par une gare à Poissy – non pas Poissy centre, mais Poissy grande ceinture – ce qui permettra d'améliorer la desserte de ce bassin de vie.

Monsieur Solignac a évoqué les enjeux autour de la plateforme multimodale du Port Seine métropole, qui est le nom officiel de la plateforme multimodale d'Achères. C'est en effet un formidable atout. Actuellement déjà, le trafic fluvial sur l'axe Seine augmente de 10 % par an. Même sans le grand canal Seine-Nord Europe, il y a un enjeu écologique et économique à développer des plateformes fluviales le long de l'axe Seine puisque le trafic fluvial est plus écologique, moins cher et plus sûr. Les premières études du Port de Paris montrent que cette plateforme a permis la création de près de 5000 emplois. Elle est idéalement située le long de la Seine et près d'un nœud ferroviaire ; mais le succès ne sera complet que si le prolongement de la A 104 est définitivement arrêté. Sur ce sujet, il faut rester très prudents...

M. LE PREFET – Et qui dit prudence, dit brièveté ! (*sourires*)

M. COURT – Je m'en tiendrai donc à deux constats. D'abord dans le schéma national des infrastructures de transports transmis par le Premier ministre il y a six mois, la réalisation de la A 104 est en tête des opérations de décongestion autoroutières. Ensuite, la note d'enjeux transmise par le préfet de Région au Conseil régional d'Ile-de-France pour la révision du SDRIF, porte que « le SDRIF devra permettre le bouclage de la francilienne sur la base de la décision ministérielle de 2006 ». ce sont là des signaux.

Enfin, Monsieur Tautou, il ne faut pas mettre dans un même panier l'autoroute A 104, qui est une infrastructure régionale et le barreau départemental, qui a une vocation de desserte locale.

M. LE PRESIDENT – Exactement.

M. COURT – En aucun cas, le barreau départemental ne peut être considéré comme un substitut à la liaison autoroutière. Le commissaire enquêteur a certes rendu un avis défavorable sur la DUP, mais un avis favorable sur la mise en compatibilité des PLU et des POS. Dans cet avis, il note « l'excellente qualité du projet tant en matière d'insertion environnementale et paysagère, de

protection des eaux ou de lutte contre le bruit ». En outre, le barreau départemental figure bien en tant que tel dans le projet de protocole sur le CDT élaboré par l'Etat et les collectivités locales, ce qui est une reconnaissance de son utilité.

M. LE PRESIDENT – Merci de ces explications, de nature à rassurer – si c'est possible – nos collègues.

Grand Paris Express

M. DELIGNE – Ma question porte sur le projet de métro automatique du Grand Paris Express, qui, vous l'avez souligné, représente un enjeu d'importance.

Les élus de Saint-Quentin-en-Yvelines, tous les élus yvelinois même, se sont engagés fortement pour que ce transport structurant desserve notre territoire. Il s'agit de promouvoir un développement économique et urbain durable prenant en compte tant les entreprises que les habitants. Cette préoccupation ne date pas d'hier, non plus que l'inquiétude dont faisait état le Président du Conseil général.

Sur le trajet entre Orly et Versailles figurent trois gares dans les Yvelines, Saint-Quentin est, Saint-Quentin Université et Versailles Chantiers. Néanmoins, il n'est pas acceptable que cette ligne soit réalisée en viaduc sur des pylônes de 6 à 12 mètres de hauteur sur l'intégralité du parcours entre Palaiseau et Guyancourt. Je l'ai dit de longue date avec mes collègues de Guyancourt et de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce projet peut être une réussite à condition de veiller à son intégration urbaine. C'est également un gage de consolidation des objectifs de construction de logements que l'on a évoqués à l'échelle de la Région.

Le dossier d'enquête publique qui va s'ouvrir cet automne doit impérativement préciser que la ligne verte du Grand Paris empruntera, en milieu urbain, un tracé enterré. Pouvez-vous, monsieur le préfet, nous donner des informations sur l'évolution de ce dossier d'importance et nous apporter des garanties quant à l'intégration urbaine de ce projet ? J'ai bien entendu qu'il faudrait un peu de temps aux nouveaux dirigeants pour prendre des décisions. Je tiens cependant à poser cette question dans la mesure où, en matière de gouvernance, le moins qu'on puisse dire est que dans l'année écoulée il n'y a pas eu beaucoup de relations avec les élus locaux, et qu'en tout cas on n'a guère pris en compte leurs attentes.

M. LEBRUN – Le précédent Président de la République avait lancé un projet essentiel pour l'avenir de notre région et de notre département, celui du Grand Paris. Ce projet prévoit que les Yvelines soient desservies par quatre gares, deux à Versailles – Chantiers et Satory – et deux en ville nouvelle, pour irriguer un territoire riche en entreprises, en population et en projets de développement. Il s'accompagne d'un plan ambitieux de construction de logements et de développement économique et scientifique du territoire qui s'étend du plateau de Satory au plateau de Saclay.

Compte tenu du changement de Président de la République et de gouvernement, tous les élus yvelinois s'interrogent sur le devenir de ce projet. Pouvez-vous nous indiquer si vous disposez d'informations récentes de nature à nous rassurer sur la poursuite de ce projet, indispensable à la réussite de l'OIN et à l'attractivité des Yvelines ? Les élus sont attachés au fait que ce projet ne soit pas enterré.

M. LE PREFET – – Le métro, oui, le projet non ! (*rires*)

En effet, Monsieur Deligné, le premier projet de métro automatique développé par la société du Grand Paris concerne les Yvelines sur 17 kilomètres et, dans un premier temps, on pensait mettre la ligne entièrement sur des arches de béton de 6 à 12 mètres. Les ingénieurs et techniciens qui vous

ont rencontré ont fait valoir principalement le coût, très supérieur pour un métro enterré ou une tranchée couverte. De plus, une ligne aérienne a l'intérêt de ne pas couper les territoires.

Suite à ces propositions, les élus, dont vous-même, ont appelé l'attention de la préfecture de Région, qui est compétente sur ces sujets, en demandant de revoir les choses en milieu urbain. Il est sûr qu'à Guyancourt et ailleurs, il paraît difficile de faire passer un métro à la hauteur des appartements du premier étage, surtout si le tissu urbain se renforce autour des gares. Ce message a été reçu par la société du Grand Paris. Outre vous-même, l'ancienne ministre du budget Valérie Pécresse est intervenue personnellement sur ce sujet, tout comme le Président du Conseil général, qui va rencontrer la semaine prochaine la nouvelle ministre en charge de ce dossier, Cécile Duflot. Pour ma part, j'ai également envoyé un courrier très argumenté à la société du Grand Paris. Je dirai même – et vous ne m'entendez pas le dire tous les jours – qu'une petite mobilisation locale des riverains a sans doute été utile pour faire prendre conscience de ce problème. Enfin, après ces actions de élus de tous bords et des riverains, j'ai reçu la semaine dernière le représentant pour les Yvelines de la société du Grand Paris auquel j'ai, une fois encore, mis les points sur les i, s'agissant de l'enfouissement du réseau, au moins sur une certaine longueur. On ne va pas pouvoir enterrer les 17 kilomètres, nous répond-on. Mais personne ne l'a demandé. Ce qu'il faut, c'est enterrer la ligne dans les parties urbaines, Guyancourt Châteaufort et autres, et aussi protéger la surface utile agricole.

La principale difficulté pour l'agriculture dans ce département, je l'ai dit, est que le périurbain la grignote chaque année. Il faut se donner les moyens pour qu'il en soit autrement. La réflexion est engagée, les nouveaux ministres installés et les cabinets se constituent. En ce moment, il y a des rencontres tous les jours entre les responsables de la société du Grand Paris, le Préfet de région, les ministres en charge. J'ai bon espoir qu'on saura très rapidement ce qui va advenir.

Je pense que nous devons tous insister sur le fait que nous sommes en faveur de ce projet, pour éviter qu'on utilise nos demandes d'amélioration technique pour prétendre que nous sommes contre. Mais il faut aussi dire clairement que ce projet doit être modifié pour enfouir en partie la ligne – sur un certain nombre d'hectomètres, voire de kilomètres – et qu'on doit être attentif à la partie agricole, car les responsables agricoles du département m'ont également expliqué qu'il y avait un problème d'utilisation du sous-sol.

S'agissant de l'OIN de Saclay, Monsieur Lebrun, comme vient de le dire le sous-préfet de Saint-Germain sur un autre exemple, un contrat de développement territorial est en cours d'élaboration. Il a pris un peu de retard en ce qui concerne Saclay ; or dans le cas de cette OIN, les dispositions législatives étaient un peu différentes. Pour que le CDT soit opposable, il fallait qu'il soit voté avant la fin de 2011. Ce n'est plus possible, sauf à voter un amendement à la loi pour allonger ce délai, de sorte que le CDT de Saclay soit opposable en fixant la même date que les autres c'est-à-dire fin 2012. L'établissement public Paris Saclay, qui pilotait ce CDT, a eu des difficultés pour définir le périmètre. Il y a quelques mois, tous les partenaires se sont réunis à la mairie de Versailles pour le faire. M. Loison a donné son accord pour que Vélizy, qui n'y était pas prévu à l'origine, soit intégré...dans le CDT de Saclay – je ne parle pas d'intercommunalité ! (*rires*) – ainsi que d'autres communes faisant partie de Versailles Grand Parc et de la CASQY. Les contacts se poursuivent, même s'ils sont ralentis pendant les élections. Je pense sérieusement que, sur l'élargissement du périmètre pour l'adapter à l'intérêt économique du territoire, on évoluera rapidement. D'autre part, avec Valérie Pécresse et Yves Vandewalle, beaucoup de dossiers ont progressé, notamment pour constituer un *cluster* d'entreprises de recherche de haut niveau à Saclay. Transports et recherche, il y a là un autre atout essentiel pour les Yvelines, comme l'est celui de la Confluence.

Retour à l'emploi

M. OLIVE – Monsieur le Préfet, je tiens d'abord à vous remercier, notamment pour la qualité de votre équipe. Dans le canton de Poissy-sud, nous avons affaire au sous-préfet Philippe Court avec

l'efficacité qu'on lui connaît : A nos questions il sait répondre franchement oui – et on n'insiste pas – ou franchement non – et on n'insiste pas non plus ! Vous avez dit aussi que votre équipe agissait en bonne entente. Sachez qu'il en est de même pour la nôtre autour de son capitaine, Alain Schmitz. Si avec les collègues nous ne portons pas en toutes occasions les mêmes couleurs, nous partageons toujours la même passion. Et si l'équipe de France était dans le même esprit, affronter l'Espagne en quart de finale de l'euro serait pour elle une formalité administrative. Malheureusement, cette équipe de France, pour l'instant, tient plus de l'auberge espagnole ! (*sourires*)

J'en viens à ma question. Fin mars 2012, la France comptait un peu plus de 2 800 000 chômeurs de catégorie A, soit 9,6 % de la population active. A y regarder de plus près, pourtant, les besoins de main d'œuvre dans notre pays s'élèvent à 21 ou 22 % de ce total : cela signifie que 600 000 emplois ne sont pas pourvus.

Dns les Yvelines, l'emploi a toujours été un de nos combats prioritaires, et en conséquence, le taux de chômage au quatrième trimestre 2011 y était « seulement » de 6,8 %, soit près de deux points de moins que la moyenne d'Ile-de-France. Reste que, dans notre département également, 28 750 offres d'emploi ne sont pas pourvues.

Ne croyez-vous pas qu'il faudrait renforcer la communication sur les outils que Pôle Emploi met à disposition pour l'embauche des jeunes et des moins jeunes dans nos entreprises ? N'est-il pas indispensable de considérer, une fois pour toutes, que l'apprentissage, l'alternance, la professionnalisation offrent aux jeunes un passeport pour l'emploi, que ce ne sont pas là des voies de garage, sur lesquelles on s'engage trop souvent par défaut ? L'exemple allemand est pourtant là pour nous démontrer que ce n'est pas le cas.

M. LE PREFET – Je vous remercie de soulever cette question très importante. Dans mon exposé, j'ai déjà abordé les multiples actions pour l'emploi menées dans le Département et dont nous voulons qu'elles soient les plus efficaces possible. Je ne reviens pas sur le soutien apporté aux entreprises pour que leur compétitivité garantisse l'emploi. Nous avons vu ce qu'il en était des contrats aidés d'accompagnement à l'emploi. Pour le retour à l'emploi, Pôle Emploi joue un rôle essentiel, même s'il n'est pas unique. Certes, on peut toujours communiquer davantage. On a justement créé dans chaque département un service public de l'emploi, piloté par le préfet, et, dans chaque arrondissement par le sous-préfet. Plusieurs fois par an, on réunit tous les partenaires de l'emploi dans un bassin d'activité pour examiner les mesures adaptées et, en quelque sorte, les régionaliser. Récemment, le président Gérard Larcher a fait une étude sur une meilleure utilisation des crédits de formation professionnelle pour le retour à l'emploi et pas seulement au bénéfice de ceux qui ont déjà un emploi. Pour rapprocher la formation des chercheurs d'emploi et les besoins qu'expriment les entreprises, c'est au niveau régional qu'il faut se situer : former des gens aux métiers du cheval à Rambouillet et d'autres dans l'aéronautique et l'automobile aux Mureaux et à Poissy vaudrait mieux que de rester généraliste, sur un plan étatique au mauvais sens du terme, sans rapprocher suffisamment emploi et demande d'emploi. C'est là un combat de tous les jours.

Quant à l'apprentissage, c'est une voie exemplaire et malheureusement en effet, nous sommes très en retard sur l'Allemagne. Dans ce pays, la formation professionnelle en alternance est sur un pied d'égalité avec une formation théorique. En France, il faut changer notre regard ; les parents ne doivent pas considérer la professionnalisation et l'alternance comme une sanction ou une voie dévalorisée. Les chiffres le montrent, une formation en alternance donne deux fois plus de chance de trouver un emploi durable qu'une formation théorique. Il faut le marteler. Beaucoup d'efforts ont été faits dans les années récentes en faveur de la formation professionnelle. Il faut les poursuivre. De ce point de vue, les Yvelines sont un département exemplaire qui, grâce au Conseil général, au Conseil régional, à l'Etat, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, voire la chambre d'agriculture, ont le deuxième nombre d'apprentis en Ile-de-France dans tous les domaines, automobile, BTP, parfumerie, où les jeunes trouvent en emploi à la sortie. Nous développons les capacités d'absorber dans ces filières tous les jeunes qui le souhaitent. La complicité du maître de

stage et du jeune apprenti, que j'ai pu constater sur le terrain, est un mode de formation qu'il faut développer, en même temps qu'on travaille à changer le regard qui est porté sur cet apprentissage pour faire reconnaître cette formation comme la voie d'excellence qu'elle est en train de devenir.

Education et politique du handicap

MME ERVERA – Monsieur le Préfet, en février dernier, l'Education nationale subissait une nouvelle fois les conséquences de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, qui a conduit à supprimer 77 000 postes en cinq ans. Dans les Yvelines, les annonces de suppression étaient sans appel, soit dans le second degré 119 postes dans les collèges et lycées, et en primaire, 20 postes de remplaçants et 45 postes dans les RASED, les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, dont 4 à Conflans-Sainte-Honorine, suppression contre laquelle nous avons lutté avec le sénateur-maire.

Lors de la séance du conseil départemental de l'éducation nationale du 16 février dernier, François Deligné avait fait part de son inquiétude profonde sur les conséquences de ces suppressions.

Le nouveau ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, a annoncé un plan d'urgence pour la rentrée de septembre 2012. Pouvez-vous nous confirmer qu'au plan national 1 000 postes seront créés dans le primaire et nous indiquer où ces postes rétablis seront affectés en priorité ?

M. SYLVESTRE – Je vous remercie, monsieur le Préfet, pour votre rapport introductif et je félicite l'ensemble des personnels de la préfecture et des sous-préfectures pour la qualité de leur travail.

L'an dernier, je vous avais signalé que la réduction du nombre des agents chargés de l'accompagnement des enfants handicapés dans les établissements scolaires était préoccupante et que bon nombre de ces agents étaient en situation précaire.

En juin 2011, le Gouvernement avait annoncé la fin du recrutement d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) sur des contrats aidés, lesquels devaient être remplacés par des contrats publics à durée déterminée de type assistant d'éducation. On annonçait également le recrutement de 2 000 nouveaux AVS dès la rentrée de 2011. Il ne s'agissait en réalité que d'un glissement des emplois existants vers des emplois sous contrat public d'assistants d'éducation, ce qui signifie que les effectifs n'augmentaient pas.

A la rentrée 2011, la situation n'a pas évolué et selon les fédérations de parents d'élèves, 5 000 enfants étaient en attente d'un AVS.

Mais le suivi de la santé des enfants ne s'arrête pas à l'école. Je suis donc très inquiet de l'arrêt des aides pour lutter contre la tuberculose et les maladies sexuellement transmissibles. Je ne suis pas le seul. Dans un courrier récent, le Département de Seine-Saint-Denis évoque une situation préoccupante qui nécessite un partenariat interdépartemental sous peine de mettre en péril la santé de tous les enfants.

Pouvez-vous nous apporter des chiffres précis et fondés concernant le solde des personnels de la santé dans le système scolaire pour la rentrée 2012 ? Et pouvez-vous nous assurer que l'Etat reprendra à la rentrée prochaine le rôle qui lui incombe, à savoir mener les campagnes de vaccination, qu'a assurées jusqu'à ce jour le Conseil général des Yvelines ?

M. DE LA FAIRE – Assurer l'accessibilité des personnes handicapées, en particulier aux lieux publics, est un sujet qui nous est cher. Améliorer l'emploi, la scolarisation, l'accès à la culture ne sert à rien si l'on ne peut pas prendre les transports en commun ou entrer dans les bâtiments, et ce pour tous les types de handicaps.

La loi du 11 février 2005 imposait au gouvernement des obligations et un calendrier, notamment l'accessibilité totale en 2015 des établissements recevant du public, des espaces publics et des transports publics.

Mais certaines collectivités ne sont pas en mesure de réaliser les travaux qui s'imposent, soit en raison de leur coût élevé, voire disproportionné, soit en raison de difficultés techniques et architecturales.

Au vu des retards constatés et des difficultés rencontrées par certaines communes, le nouveau gouvernement prévoit-il des aides supplémentaires pour les communes qui n'ont pas toujours les moyens de réaliser la mise aux normes pour 2015 ? Et, sans réduire les obligations légales des collectivités locales en matière d'accessibilité, le Gouvernement envisage-t-il plus de flexibilité lorsque des contraintes architecturales ou des contraintes financières disproportionnées pénalisent les collectivités ?

Enfin, dans les établissements scolaires qui doivent procéder à la mise en accessibilité de leurs locaux, pourrait-on envisager, sans remettre en cause l'esprit de la loi handicap, de réaliser cette mise en accessibilité pour un maximum de classes sans en faire une obligation pour toutes les classes ?

M. LE PREFET – – S'agissant d'abord de l'accessibilité pour les handicapés, nous appliquons scrupuleusement la loi ici comme ailleurs et vous savez tous les efforts faits pour respecter les normes et critères établis. Cela pose problème, vous le savez en tant qu'élus, lorsqu'il faut assurer l'accessibilité de toute une infrastructure. L'amélioration de la vie des handicapés n'a pas de prix, mais elle a un coût. Dans les salles municipales, les salles de sport, les établissements scolaires, le surcoût peut être important. Quand on le peut, on fait les choses de façon plus précise : par exemple, on ne met pas aux normes tous les logements mais certains logements, en liaison avec les élus. La question est plus compliquée pour un maire auquel on refuse de certifier sa salle de danse car elle n'est pas aux normes pour l'accès des handicapés – cela signifie que les familles avec des handicapés ne peuvent pas venir assister à des répétitions ou des spectacles. Mais doit-on imposer un surcoût à la collectivité en assurant un accès total afin de permettre l'accès à quelques individus ? Je n'ai pas la réponse : il s'agit presque d'un choix de société. Seulement, c'est parfois les limites du budget municipal qui tranchent. Nous appliquons donc les règles avec discernement, pour éviter de se lancer dans des procédures qui seraient stupides, mais en répondant aux besoins des handicapés et de leurs familles et en tenant compte des contraintes publiques.

Sur l'éducation proprement dite et sur la médecine scolaire, je pourrais vous répondre, mais je préfère laisser la parole à Monsieur l'inspecteur d'académie.

M. ROSSELET, INSPECTEUR D'ACADEMIE – S'agissant des emplois redistribués, nous avons confirmation, comme l'a annoncé la presse, qu'il s'agit de 1 000 postes, exclusivement des professeurs d'école. Le ministre a présenté la répartition en comité technique ministériel mercredi et il a réuni hier tous les recteurs et inspecteurs d'académie.

Je peux donc vous confirmer que l'académie de Versailles bénéficiera, sur ce contingent, de 100 emplois de professeurs des écoles. Les mesures correctrices ont été prises en fonction de critères simples : d'abord la démographie ; or les quatre départements de notre académie accueillent 3 500 élèves en plus dans le premier degré ; ensuite les difficultés des populations ; or dans notre académie, 25 % des élèves sont en ZEP ; enfin le taux d'encadrement actuel ; or il est faible dans l'académie de Versailles. La prise en compte de ces trois facteurs explique que nous ayons obtenu 100 postes.

Pour la répartition à l'intérieur de l'académie, le recteur fera des propositions le 2 juillet. Les Yvelines bénéficieront d'une partie de ces 100 postes, sans qu'on puisse avancer un chiffre sûr.

S'agissant des auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour les élèves handicapés, on a essayé l'an dernier, en ayant recours à des assistants d'éducation, de mutualiser des AVS pour plusieurs élèves handicapés sur un établissement ou un territoire scolaire. Avec la MDPH des Yvelines, nous avons accompli des progrès pour raccourcir les délais entre la notification d'un accompagnement et le recrutement d'un AVS pour le faire.

Pour la rentrée, il a été annoncé la création de 1 500 postes d'AVSI supplémentaires. Dans les Yvelines, la différence entre la couverture des besoins déjà réalisée et les besoins nouveaux, qui ne font que croître, est pour la rentrée scolaire, d'environ 50. Je pense pouvoir garantir que nous aurons les postes pour couvrir cette différence.

S'agissant de la médecine scolaire, nous disposons dans le Département de 37 postes de médecins scolaires et de 174 postes d'infirmiers. 211 personnes travaillent sur ces postes et la couverture du territoire est complète, sauf dans certains endroits où l'on ne parvient pas à recruter des titulaires ou même des contractuels.

Enfin, à ma connaissance, la circulaire de 2011 qui dispose que les médecins scolaires n'ont pas à vacciner dans les écoles, est toujours en vigueur.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie, Monsieur l'inspecteur d'académie, et je remercie Monsieur le Préfet d'avoir organisé cette réponse à plusieurs voix.

Sécurité

M. SYLVESTRE – Un fort sentiment d'insécurité grandit parmi nos compatriotes et les politiques menées sous les précédents ministres sont loin de l'avoir apaisé.

L'an dernier, je vous interrogeais sur la mission des « patrouilleurs » qui faisaient l'objet d'une expérimentation. Je m'interrogeais sur la viabilité de ce dispositif, face à la réduction constante des effectifs de police et de gendarmerie. Les patrouilleurs sont restés, à ma connaissance en nombre limité sur le territoire et ils n'ont jamais remplacé la police de proximité – les « hirondelles » de notre enfance – qui semblait pourtant répondre aux attentes des administrés.

Avec une perte de plus de 12 000 postes en cinq ans, notre pays a subi une diminution sans précédent des effectifs de police et de gendarmerie. Inévitablement, il y a eu recrudescence des violences contre les personnes et des atteintes aux biens. On déplore ainsi une hausse de près de 18 % des cambriolages qui n'est probablement pas sans lien avec le marché noir de l'or qui s'est installé dans nos villes.

Force est de reconnaître que le « diktat du chiffre » qui a prévalu tout au long du quinquennat est contre-performant, si ce n'est pour faire baisser artificiellement les chiffres de la délinquance.

N'est-il pas temps, monsieur le préfet, d'abandonner la culture du management et de revenir à la culture de la polyvalence et de la proximité qui conjugue prévention et répression ? Ne faudrait-il pas pour cela recréer des postes supprimés ou redéployer nos forces de police et de gendarmerie en priorité dans les secteurs vulnérables ?

Je désirais aussi poser une question sur les files d'attente que l'on constate devant la préfecture, mais vous avez anticipé la réponse. Je vous remercie.

M. LOISON – Pour le dire brièvement, Monsieur le Préfet, pensez-vous que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage correspond aux problèmes qui se posent ? La capacité des aires prévues dans ce plan a été définie de façon purement arithmétique en fonction de la population. Cela ne correspond pas toujours aux possibilités foncières des communes. Et au-delà, cela conduit à créer des aires trop petites qui ne permettent pas d'accueillir les groupes, qui circulent en général à au moins 40 ou 50 caravanes. Une aire d'une quinzaine de caravanes n'y suffit pas. Le convoi refusant de se dissocier, on ne peut pas l'accueillir dans des conditions normales, et cela crée nombre de conflits qui se règlent parfois par décision de justice, après des semaines de délai, pendant lesquelles se sont accumulés les nuisances, les problèmes sanitaires, les heurts. Dès lors, ne pensez-vous pas qu'il faut revenir sur ce schéma départemental ?

M. LE PREFET – Monsieur Sylvestre, j'ai développé la question de la sécurité dans mon intervention. Je peux certes réaffirmer que c'est la priorité des priorités, qu'il y a une forte attente des populations

en matière de sécurité et qu'on fait du mieux que l'on peut au jour le jour pour y répondre. Je peux, de nouveau, donner un grand coup de chapeau aux forces de l'ordre pour ce qu'elles font au quotidien, et vous répéter que l'on a besoin de vous, les élus, les maires. Vous parlez des patrouilleurs et de police de proximité. La réalité, c'est que les patrouilleurs – et cette expérience a été étendue à toute la France – font un travail important dans les centres-villes, à la satisfaction des commerçants, de la population et de élus. Dans les quartiers, évidemment, il n'est pas question d'envoyer deux policiers ou gendarmes à certains endroits à certaines heures. Et nous ne le faisons pas. Ensuite, on peut toujours dire qu'on pourrait faire mieux. Nous nous y essayons, qu'il s'agisse des effectifs ou de la mobilisation. Globalement, le gros effort à faire porte sur les cambriolages, un peu aussi sur l'économie souterraine. Le groupe d'intervention pluridisciplinaire sur le travail dissimulé avec les douaniers et l'inspection du travail porte ses fruits. On confisque ainsi des biens mobiliers et immobiliers de récidivistes au profit de l'Etat.

La politique de sécurité est donc assez active. Nous attendons, bien entendu, les nouvelles instructions du Gouvernement. Je pense que beaucoup de choses vont continuer en l'état, car nous répondons à un besoin. Evidemment, si l'on nous donne plus de moyens, nous pourrions travailler plus et mieux.

Je souhaiterais, Monsieur le Président, donner la parole au contrôleur général et du colonel de gendarmerie, pour décrire l'état des choses sur le territoire.

M. LE PRESIDENT – C'est très volontiers.

M. SALANOVA, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA SECURITE PUBLIQUE – Pour ce qui est des patrouilleurs, Monsieur Sylvestre, il faut bien voir qu'ils correspondent à une technique d'organisation, utilisée à effectif constant : on organise simplement un plus grand nombre de patrouilles, avec un moins grand nombre de policiers dans chaque patrouille. Mais, comme Monsieur le Préfet l'a indiqué, cette technique a ses limites, qui est la sécurité de nos agents. Les événements récents l'ont prouvé, avec la mort de deux gendarmes dans un quartier réputé calme. Nous avons aussi à veiller à la sécurité de nos personnels.

Pour ce que vous appelez la politique du chiffres et qu'on nomme en termes administratifs la culture du résultat, il faut bien voir ce que cela recouvre et ne pas pousser cette notion à l'extrême. Pour autant, voir d'où nous venons et où nous en sommes, ce sont là des indicateurs de la délinquance qui permettent d'en mieux cerner la nature et la force et de mieux organiser notre travail. D'autre part, les indicateurs dits d'activité sont également intéressants pour savoir où nous en sommes et mesurer si notre action a un impact sur les indicateurs de situation et si nous pouvons aller plus loin, notamment en comparant les services de la même strate – en bref, les petits, les moyens et les grands – entre eux.

M. LE COLONEL DE OLIVEIRA, COMMANDANT LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DES YVELINES – Vous parlez, monsieur le conseiller général, de proximité et de polyvalence. Ce sont des concepts qui nous sont chers et que nous essayons de faire revivre. C'est après tout la façon dont les « gens d'arme » ont, historiquement, structuré leur action sur le territoire, avec la sédentarisation de la maréchaussée... C'était dans les années 1720 qu'on l'a ainsi immergée dans un territoire et, dirait-on aujourd'hui, dans le corps social. Nous faisons revivre ces concepts en essayant d'améliorer les contacts avec la population et les élus. Ce n'est pas toujours facile, tout le monde n'y est pas disposé, mais nous avons fait des progrès.

Vous parlez de la politique du chiffre, mon collègue vient de parler de résultat. Je parlerai pour ma part de performance : cette pratique n'a qu'un seul objectif, qui est de mesurer le degré de performance de nos services. Nous n'avons pas les yeux rivés sur le compteur, à la poursuite d'un chiffre à atteindre ; nous cherchons à connaître les chiffres pour évaluer, à travers eux, la performance qui est la nôtre.

Par ailleurs, il ne faut pas accorder à ces chiffres l'importance que leur donnent les médias qui n'en maîtrisent pas tout à fait le sens. Prenons le chiffre unique de la délinquance : la délinquance générale a baissé de 0,32 point en 2011. Or il faut savoir que dans ces chiffres de la délinquance sont compris ceux des infractions constatées d'initiative, c'est-à-dire celles pour lesquelles personne ne dépose plainte, mais que les policiers et gendarmes décèlent dans leur travail au quotidien. Donc, il suffirait que gendarmes et policiers décèlent d'eux-mêmes moins de faits de délinquance pour qu'on annonce en fin d'année que la délinquance générale a baissé ! (*rires*) En l'occurrence, les infractions constatées d'initiative ont augmenté de 12 % pour les deux zones de police et de gendarmerie. Pour faire baisser le chiffre général de la délinquance, il nous suffirait de lever le pied. Donc, vraiment, il ne faut pas s'enfermer dans cette idée de politique du chiffre. Nous essayons simplement de mesurer la performance.

M. LE PRESIDENT – Je remercie le colonel de Oliveira. C'est aussi pour moi l'occasion de vous annoncer qu'il va nous quitter, car il est tellement brillant qu'il est appelé à de hautes responsabilités au sein du cabinet du Premier ministre. Nous le regretterons beaucoup. (*applaudissements*).

M. LE PREFET – Et même si j'en suis tenté, je ne peux même pas m'y opposer.

M. LE PRESIDENT – Je remercie également Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique. C'est une très bonne initiative que vous avez eue, monsieur le Préfet, que de donner la parole à vos adjoints.

M. LE PREFET – Pour répondre enfin à Monsieur Loison, j'aurais bien envie de demander qui d'entre vous est d'accord pour accepter des gens du voyage dans sa commune.

De nombreux conseillers généraux – C'est fait !

M. LE PRESIDENT – Oui, nous avons inauguré ensemble un certain nombre d'aires. Mais sont-elles suffisantes ?

Les mêmes conseillers généraux – Non !

M. LE PREFET – Et voilà !

En réalité, le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage est un document qui n'est jamais achevé, mais constamment en cours d'élaboration. Nous en avons eu un premier et nous travaillons à une deuxième version qui devrait permettre de couvrir la totalité du département. Nous y avons travaillé sous l'égide de la direction départementale des territoires, sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture en liaison avec les sous-préfets et sous ma supervision. Nous sommes en train d'examiner les choses avec les communes et le Conseil général. J'ai reçu moi-même les organisations des gens du voyage et les pasteurs évangéliques importants dans ces milieux. Nous sommes donc en train de faire un travail de fond sur le passage des caravanes. Il se trouve que les Yvelines, par leur situation géographique, par le fait qu'elles restent en grande partie rurale, attirent plus que d'autres départements de la couronne qui offrent moins d'espace. L'attractivité du territoire, comme dit Monsieur le président, joue aussi pour les gens du voyage.

Par ailleurs, les passages sont concentrés entre mai et septembre-octobre. Je sais que ce souci, les élus l'ont en ce moment et j'en parle beaucoup avec eux. Ne croyez surtout pas que nous restons sans rien faire. J'ai envoyé récemment au président du Conseil général une épure, à travailler et à confirmer ou pas dans les semaines qui viennent, pour aboutir à la deuxième version du document. Il faut absolument terminer le maillage des petites aires de repos. Elles accueillent une vingtaine de caravanes. Souvent, ce n'est pas suffisant, il faudrait pouvoir en accueillir 40 ou 50. Je me souviens

avoir inauguré une aire avec Monsieur le maire de Guyancourt. Elle compte 25 emplacements. La bonne volonté est donc bien présente et je lui rends hommage. Seulement, même dans les communes les plus volontaristes, les plus courageuses, il faudra se demander si l'on ne peut pas augmenter le nombre de places. Quant à celles qui n'ont pas encore installé d'aire de repos et qui y sont obligées par la loi – mais je comprends bien qu'on se répartit mieux les aires dans le cadre de l'intercommunalité – il faudra le faire rapidement. Nous avons trop de difficultés en cette période, où il faut répartir les caravanes dizaine par dizaine. Le directeur de cabinet, Jean-Marc Galland, y passe beaucoup trop de temps. De plus, les faire partir d'une commune, c'est les voir s'installer dans une autre : et on reprend les procédures judiciaires, les procédures d'évacuation ; les riverains et les élus protestent ; les gens du voyage, que la République protège, ne sont pas heureux, les communes et les riverains non plus. Nous, administration, nous y passons trop de temps car à peine a-t-on annoncé à un élu qu'on a évacué les gens du voyage de chez lui qu'un autre élu appelle pour dire qu'ils arrivent chez lui ! Tout le monde y perd. J'essaie bien de leur dire de quitter le département – au risque de nuire à mes bonnes relations avec mes collègues des départements voisins. Seulement, les Yvelines sont si attractives que souvent ils y restent.

La loi prévoit encore que nous trouvions deux aires de grand passage. Je rends hommage aux courageux élus du nord du département qui y travaillent avec le sous-préfet. Il nous faut encore en trouver une au sud. Selon la loi, une aire de grand passage, c'est un accueil pour 150 caravanes. Mais il se présente parfois des convois de 300 à 400 caravanes, et ils ne veulent pas scinder le cortège. Je dis donc aux gens du voyage : la République vous protège, mais ne la prenez pas en otage. Il n'est pas question de s'installer comme en territoire conquis, de faire des branchements illégaux sur l'eau et l'électricité, pour ne pas mentionner le reste.

J'appelle aussi votre attention sur une évolution en cours, la sédentarisation d'un certain nombre de familles de gens du voyage. Certaines le font légalement, en achetant ou en louant un terrain. Mais attention aux constructions sauvages, aux cabanes en bois, aux installations de chauffage qui ne respectent aucune norme. Je demande donc aux maires d'être très attentifs au respect des dispositions d'urbanisme. Une fois la famille installée, les enfants inscrits à l'école, c'est fini : ni la gendarmerie ni la police ne seront efficaces. Nous ne sommes pas en dictature, on ne met pas les gens dehors. C'est donc en amont qu'il faut intervenir pour faire observer la loi ceux qui s'installent sauvagement, au mépris des règles d'urbanisme et peuvent présenter un danger y compris pour leur propre sécurité.

Nous ne sommes pas contre la sédentarisation au contraire : cela veut dire moins de caravanes. Mais il faut jouer sur les deux tableaux : d'une part, mieux organiser le schéma départemental pour avoir les aires de repos que veut la loi partout où il n'y en a pas encore et faire au moins deux aires de grand passage, qui absorberont les grands convois même si l'on sait qu'elles ne suffiront pas ; d'autre part améliorer les conditions de sédentarisation des gens du voyage qui le souhaitent, en respectant les règles d'urbanisme et de sécurité.

M. JOUY – Permettez-moi d'ajouter un mot. A Freneuse, nous sommes actuellement envahis par 160 caravanes. Mais il faut savoir que beaucoup de gens, dans les grands passages, ne sont pas réellement des gens du voyage, à la différence de ceux des petits passages qui n'ont en général que leur caravane pour vivre. La plupart des gens des convois de grand passage ont une résidence, parfois même un appartement à Paris. Mais voyager est leur mode de fonctionnement. Dans ce cas, il y a abus, et devant 160 caravanes, on n'ose pas tenter l'épreuve de force. Pourtant ce ne sont pas des gens du voyage à proprement parler.

M. LE PREFET – Cela ne nous échappe pas. Mais puisqu'il y a ici des parlementaires, je me permets de dire que le problème, c'est d'améliorer la loi. La République protège les minorités, mais peut-être un jour devra-t-elle aussi – mais je ne veux pas sortir de mon rôle – se protéger contre une certaine forme de dictature des minorités.

M. VANDEWALLE – Tout à fait d'accord !

M. LE PRESIDENT – Sur ces bonnes paroles, nous vous remercions encore. (*applaudissements*)

M. LE PREFET – Je vous remercie de nous honorer de votre confiance et de travailler avec nous dans le respect mutuel. Aussi, je demande à mon tour à tous les représentants de l'Etat d'applaudir les conseillers généraux. (*applaudissements*)

M. le Président du Conseil général raccompagne M. le Préfet.

La séance, suspendue à 12 heures 05 est reprise à 12 heures 10.

Informations départementales

M. LE PRESIDENT – Notre Département décerne un prix d'histoire locale. Si vous songez à des ouvrages qui pourraient concourir, signalez-le à leurs auteurs.

Vous trouvez sur vos tables la plaquette d'Yvelines Campus qui présente les nombreuses activités, très encadrées, proposées aux jeunes de 11 à 17 ans dans chaque arrondissement.

Vous avez également à votre disposition le journal que nous avons remis hier à l'occasion de la fête du personnel. Malgré un temps très incertain, nous avons pu accueillir, avec la directrice générale et Monsieur Level, 2300 salariés du Département, au domaine de Mme Elisabeth, que beaucoup ont ainsi découvert. On y avait organisé 12 espaces différents et j'ai eu le plaisir de remettre les prix de l'exposition des travaux du personnel.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu n° 936 de la séance du 13 avril 2012 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 16 mai et le 19 juin 2012, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Aide aux apprentis yvelinois

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter un nouveau dispositif d'aide aux apprentis yvelinois de 16 à 25 ans qui suivent une formation de niveau III, IV ou V, soit environ 3 000 jeunes. Ils percevraient une prime de 150 euros pour acquérir de l'équipement ou faire face par exemple à des frais de transport. Le dispositif sera mis en place dès cette rentrée de septembre.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. DESJARDINS – Nous avons entendu tout à l'heure vanter les mérites de l'alternance. Je veux d'abord rappeler que l'apprentissage est de la compétence de la Région. Le Conseil général n'a donc pas forcément à intervenir. La décision proposée me paraît bonne, mais elle pourrait être modulée. Ensuite, l'apprentissage recouvre désormais des situations très différentes, du jeune au tout début de

sa formation à un étudiant qui prépare l'ESSEC. Et les entreprises perçoivent des subventions pour prendre des jeunes en apprentissage, mais pas en alternance. Je ne suis donc pas certain que le système fonctionne de façon optimale.

Enfin, l'aide proposée par le Conseil général est symbolique. La somme, non négligeable, certes, n'aura pas d'incidence sur l'aide globale que l'on peut apporter aux jeunes en insertion professionnelle. Mais la décision part d'un bon sentiment. Etant moi-même sentimental, comme chacun sait (*sourires*), je vais donc la voter. J'appelle cependant votre attention sur la limite suivante : on apporte une aide à des jeunes qui sont en contrat d'apprentissage et touchent donc 53 % du SMIC, mais on n'aide pas ceux qui sont en contrat de professionnalisation et touchent 55 % du SMIC. Un écart de 2 % suffirait donc pour passer du statut d'étudiant pauvre à celui d'étudiant riche ? Je ne sais pas de combien va être augmenté le SMIC, mais il faudrait que ce soit énorme pour que l'écart entre 53% et 55 % devienne significatif. D'après les dernières informations, ce n'est pas dans cette voie qu'on s'oriente. Il faudrait donc voir comment aider les jeunes en contrat de professionnalisation, formule que le rapport ne cite pas, car à 55 % du SMIC, leurs problèmes ne sont guère différents de ceux des jeunes à 53 % du SMIC.

M. VIGNIER – La formation est de la responsabilité de la Région en effet, mais l'emploi est aussi de la responsabilité du Département. Et dans son propos ce matin, le préfet a bien montré l'importance de l'apprentissage, pour lequel notre pays est très en retard. Il s'agit ici d'un engagement du Département qui reste modeste certes, mais j'y vois un élément à suivre dans le cadre des efforts faits pour la formation. Pour les contrats de professionnalisation je suis d'accord, la délibération est très restrictive.

D'autre part, faut-il absolument donner ces 150 euros la première année ? Ce pourrait être aussi en deuxième année. La somme étant modeste, ne mettons pas de frein supplémentaire, sinon, comme pour bien des dispositifs qu'on met en place, il n'y a pas de demandes. Qu'on donne cette somme une fois dans la scolarité et qu'on revoie la façon donc les choses évoluent. C'est quand même une bonne proposition de la part du Département – à adapter, comme on le fait pour l'aide aux PME – car la priorité aujourd'hui est bien l'emploi.

M. LE PRESIDENT – J'ai rencontré il y a quelques jours le président et le secrétaire général de la chambre des métiers et de l'artisanat, ainsi que des apprentis en boulangerie-pâtisserie, en boucherie, en coiffure. La somme de 150 euros n'est pas symbolique : c'est la moitié de ce que ces apprentis doivent investir en première année pour acquérir un peu de matériel dont ils auront besoin. On m'a simplement indiqué qu'il ne fallait pas donner ces 150 euros au cours des deux premiers mois, qui constituent une période d'essai, mais en janvier ou même en novembre, pour payer leur outillage. Cette aide est, à mes yeux, une façon de prouver notre intérêt pour l'apprentissage et donc pour l'emploi, car plus de 8° % des apprentis dans ces filières trouvent un emploi dans les quelques mois qui suivent l'obtention du diplôme. Il y a un regain d'intérêt pour ces filières qui, récemment encore étaient délaissées, notamment les commerces de bouche et il est important d'y revaloriser l'apprentissage, car les études générales ne sont pas tout.

Enfin, ce dispositif complète ceux que nous avons déjà voté pour l'aide à l'obtention du permis de conduire et, toujours sous condition de ressource, l'aide au financement des études supérieures pour ceux qui ont obtenu la mention « très bien » au bac. Mais j'ai bien pris en compte l'observation sur les contrats de professionnalisation. Nous verrons donc comment aider ces jeunes, avec ce même souci que nous avons tous de développer l'emploi dans les Yvelines.

MME MARY – L'exposé des motifs précise en effet que cette somme est accordée la première année, mais la délibération ne le reprend pas. Or c'est elle qui a valeur juridique.

M. LE PRESIDENT – Cette mention figure dans le règlement qui est joint à la délibération et sur lequel le vote porte également.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Compte administratif 2011

M. LE PRESIDENT – En application du code général des collectivités territoriales, pour le vote du compte administratif, il me sera nécessaire de quitter la salle. Je peux néanmoins continuer à assurer la présidence pendant la présentation, si vous m'en donnez l'autorisation par votre vote.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Vous n'en serez pas surpris, les finances de notre Département sont saines. Nos recettes ont progressé, sans que nous ayons augmenté l'impôt, ce qui est la marque propre des Yvelines. Nous restons l'un des départements où le taux de l'impôt est le moins élevé en France, avec 7,58 % pour la taxe foncière pour une moyenne régionale hors Paris de 10,72 %.

Si nos recettes progressent, nos dépenses sont maîtrisées, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, conformes aux prévisions inscrites au budget primitif. Nous avons été en état de respecter notre devoir de solidarité, notamment en faveur des personnes handicapées et de l'enfance en danger, avec une augmentation de 4 % de ces dépenses de solidarité.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement nous a permis de dégager une épargne en croissance pour financer l'investissement, tout en conservant un niveau d'endettement très faible. Les Yvelines restent l'un des départements les moins endettés de France, au regard de leur capacité à rembourser leurs emprunts : au 31 décembre 2011, la dette s'élève à 77 millions d'euros.

Nous conservons donc toutes nos capacités d'action, et notamment nos capacités d'endettement pour porter des opérations exceptionnelles comme la couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire.

Notre bonne gestion nous permet également de réaliser, et c'est indispensable, un haut niveau d'investissement qui s'établit, année après année, aux environs de 260 millions d'euros. Nous investissons essentiellement dans les transports, le logement, le développement économique et, à terme, la création d'emplois.

Une autre marque distinctive de notre Département depuis de très nombreuses années est l'aide que nous apportons à toutes les communes yvelinoises : nous y consacrons 100 millions d'euros par an, et je renforce cet effort.

Certes pour l'avenir, les perspectives sont plus incertaines, en ce qui concerne l'évolution du produit des droits de mutation. Sur les six dernières années, il a été en moyenne de 230 millions d'euros. Il a atteint, en 2011, un pic de 252 millions d'euros. Au titre de la solidarité entre départements, nous avons subi un écrêtement de 28 millions d'euros. Cette solidarité est une bonne chose à mes yeux, mais la ponction est déjà de 10 % de nos recettes et elle ne doit pas aller au-delà du raisonnable. D'autre part, nous sommes dans l'incertitude quant à l'environnement financier et fiscal d'un nouvel acte de la décentralisation, annoncé pour l'automne par le nouveau gouvernement.

En raison de ces incertitudes je vous proposerai un budget supplémentaire extrêmement contraint et destiné uniquement à procéder à des ajustements d'ordre technique.

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Le rapport sur le compte administratif est très complet, plus encore cette année, et je n'en reprends que l'essentiel. Après la note de synthèse et le rapport de présentation, 240 pages sont consacrées au bilan de la mise en œuvre des politiques départementales, suivant le souhait de notre président de mieux définir ces politiques et les résultats attendus. Cette démarche vise à rendre plus lisible l'action du Conseil général. Le cadre défini servait déjà de référence pour le

vote du budget et pour son exécution ; il sert désormais également à la production d'un bilan de la mise en œuvre des politiques menées. Cette première réalisation pourra être enrichie, sous forme sans doute d'un bilan synthétique. Elle a pu être menée grâce aux différentes directions et à la coordination assurée par la DGA performance. Je tiens donc à remercier tous ceux qui y ont travaillé à ce document très dense et très riche, et qui fait naître de nouvelles perspectives.

Revenons aux réalités chiffrées de ce compte administratif. Il présente un résultat positif de 74 millions, analogue à celui de l'année précédente, grâce à une croissance parallèle de nos recettes de fonctionnement et de nos dépenses de fonctionnement, en hausse de 3,8 % pour les premières et de 3,7 % pour les secondes. La croissance des recettes est due pour l'essentiel à la tenue exceptionnelle des droits de mutation, dont le produit atteint son apogée à 280 millions, montant, hélas, amputé pour la deuxième année, par le prélèvement de péréquation de 28 millions. Les autres recettes, issues de la réforme de la fiscalité, n'atteignent pas complètement le niveau de l'année précédente, malgré le versement de 7,8 millions du fonds national de garantie individuelle de ressources, le FNGIR. Le département des Yvelines, contributeur au titre des droits de mutation, est percepteur au titre de la compensation de la taxe professionnelle, ce qui est dû au fait que son activité économique est plus tournée vers l'industrie que vers le tertiaire. S'agissant des recettes, je rappelle aussi que notre pouvoir de fixer les taux ne porte plus que sur la taxe foncière, soit 172 millions sur des recettes totales de 1 060 millions, ce qui signifie que nous n'influençons que 16,7 % de nos recettes : nous avons perdu toute marge de manœuvre en ce qui concerne la fiscalité.

Les dépenses de fonctionnement, en hausse globalement de 3,7 %, progressent surtout dans quelques domaines : la sécurité, l'action sociale et les charges de personnel. Le taux de réalisation atteint 97,6 %, ce qui est satisfaisant. L'accroissement le plus fort porte sur les dépenses sociales, à près de 495 millions hors charges de personnel. Avec ces dernières, le secteur social représente cette année encore 68 % de nos dépenses. Le domaine d'intervention le plus important est celui des personnes handicapées, avec une hausse de 5,6 %, principalement pour l'accueil en établissement. L'augmentation est de 5,7 % pour le deuxième secteur, celui de l'enfance et de la famille, notamment avec les placements, et de 3,3 % pour le RSA, tandis que l'on constate une relative stabilité pour le secteur des personnes âgées.

Les charges de personnel se sont accrues plus modérément en 2011 du fait de l'achèvement de l'intégration des personnels transférés de l'Education nationale ou de l'Équipement. Cette croissance est cependant de 2,8 % pour les rémunérations. La subvention au SDIS augmente de 3 millions d'euros, et de ce fait le Conseil général apporte désormais au SDIS 57 % de ses recettes. Quant aux intérêts de la dette, ils sont de 800 000 euros.

Les dépenses d'investissement restent à un niveau élevé comparable à l'année précédente, à 266 millions contre 270 millions. Le taux de réalisation est de 72 %, ce qui n'est pas mal. Les dépenses d'équipement sont ainsi de 168 euros par habitant, soit plus que la moyenne de l'Ile-de-France qui est de 157 euros, avec une répartition presque égale entre les dépenses d'équipement directes et les subventions.

Le Président est particulièrement attaché à la politique contractuelle, et les communes yvelinoises lui en savent gré, on le comprend.

Les Yvelines, département francilien aux plus faibles recettes, affecte quand même 80 euros par habitant aux subventions d'équipement, contre une moyenne de 57 euros en Ile-de-France. Parmi les dépenses d'investissement, bien détaillées dans le rapport, je mentionne seulement l'accélération des travaux concernant le tramway de Vélizy-Villacoublay.

Pour terminer, je souligne que notre dette, fin 2011, reste très modeste, à moins de 80 millions. C'est un autre record par rapport aux départements d'Ile-de-France, et même d'autres départements – y compris dans le Limousin.

Le compte administratif du département des Yvelines pour 2011 traduit une situation financière saine. La commission des Finances et des Affaires générales s'est donc prononcée pour son adoption à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. BARTH – Le compte administratif pour 2011 n'appelle pas de notre part d'observations particulières, non plus que l'affectation des résultats qui est proposée.

Je souligne simplement que le budget départemental est très sensible à la fluctuation du produit des droits de mutation à titre onéreux. Or cette recette est aléatoire et dépend de la conjoncture. C'est donc tant mieux, lorsque celle-ci est favorable, ce qui a été le cas en 2011, mais il faudra y comparer les résultats pour 2012.

Cette situation résulte du choix, déjà ancien, qu'a fait la majorité départementale, de n'imposer qu'une faible fiscalité au titre des « trois vieilles » – impositions désormais disparues du paysage fiscal pour le département ou du moins très encadrées pour ce qui en reste. Or, cette base aurait doté notre département de recettes plus stables et plus constantes.

N'ayant pas voté le budget dont ce compte administratif est le bilan, le groupe des élus de gauche s'abstiendra.

Monsieur le Président quitte la salle. La présidence de séance est assumée par le premier vice-président, Pierre Lequiller.

Présidence de M. Pierre Lequiller

M. LEQUILLER – Je sou mets à votre vote le compte administratif pour 2011.

Le compte administratif 2011 est approuvé avec 10 abstentions (groupe des élus de gauche).

Monsieur Schmitz regagne la salle des séances et reprend la présidence de la réunion.

Présidence de M. Alain Schmitz, président.

M. LE PRESIDENT – En application du code général des collectivités territoriales, les délibérations du compte administratif et du budget supplémentaire doivent être signées par tous les élus présents. Je vous invite donc à procéder à ces formalités.

Budget supplémentaire de l'exercice 2012

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Ce budget supplémentaire ne fait que corriger à la marge le budget primitif pour 2012 et il permet la reprise des résultats du compte administratif de 2011.

En fonctionnement, la principale dépense supplémentaire tient à la reprise par le Département des achats de gaz des collèges. Passer à un marché global permet d'envisager une économie sur le prix et surtout de supprimer les incertitudes liées au coût de l'énergie dans les dotations de fonctionnement des collèges. La dépense est de 1 800 000 euros. Citons également des crédits supplémentaires pour financer les créations de postes décidées en avril dernier et l'augmentation du nombre de contrats aidés dans le secteur de l'insertion. La croissance des dépenses de fonctionnement est plus forte que prévue pour le handicap, mais moins que prévue pour l'APA, ce qui maintient un équilibre global.

Dans les dépenses d'investissement figure le recalage des travaux sur Méré et Bréval et de la maison de l'enfance à Mantes, à cause d'un recours du voisinage sur le permis de construire, mais aussi l'accélération des travaux du tramway. Ceci devrait améliorer le taux de réalisation de nos investissements. Au titre des dépenses d'investissement nouvelles figure essentiellement une subvention de 2 600 000 euros pour la faculté de médecine de Montigny-le-Bretonneux. Je rappelle que, sur un coût total de 33 millions d'euros, la participation du Conseil général à la réalisation de cet équipement sera de 11 millions d'euros, soit plus que les 10 millions d'euros de l'Etat. La CASQY apporte 8 200 000 euros et la Région – j'ose à peine citer ce montant – 700 000 euros. Nous

consacrions également 2 200 000 euros aux acquisitions dans le parc régional de la haute vallée de Chevreuse.

Le solde du compte administratif 2011 est imputé sur le besoin d'emprunt, qui est ainsi réduit de 78 millions d'euros. Sur cette base, notre endettement cumulé fin 2012 serait de l'ordre de 150 millions d'euros, sous réserve que le produit des droits de mutation en 2012 ne soit pas sensiblement inférieur aux prévisions et que le taux de réalisation des investissements soit dans les normes habituelles.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit effectivement surtout d'ajustements techniques. Ainsi pour le tramway à Viroflay, c'est un avancement opérationnel du chantier, non une dépense nouvelle.

M. BARTH – Maurice Solignac a très bien présenté les mouvements de crédits et ajustements habituels et je ne ferais pas de grand commentaire. Cependant, s'agissant de la mission solidarité, on constate un mouvement de crédits importants avec la diminution de 965 000 euros des crédits pour les personnes âgées, redéployés pour financer la prestation de compensation du handicap. Des informations sur ce point ont été données en commission des finances, mais il me semble utile qu'elles le soient en séance plénière.

Une provision de 250 000 euros est constituée pour lancer un projet de modernisation départementale des collèges. Ce projet d'envergure doit faire l'objet d'un rapport qui nous sera présenté. Mais pourrions-nous déjà en connaître les grandes lignes, d'autant que nous n'étions pas très nombreux lors de la réunion de présentation avec les gestionnaires des collèges ? S'agissant en particulier de la restauration scolaire, nous avons à cœur l'harmonisation des tarifs de cantine. Mais on avance sur ce point à un train de sénateur, si je puis encore me permettre l'expression...

M. LE PRESIDENT – Plus maintenant ! La moyenne d'âge des sénateurs doit être inférieure à celle des députés.

M. BARTH – Nous souhaiterions en tout cas que notre département avance un peu plus rapidement et qu'on nous fasse des propositions dans des délais raisonnables. Nous voudrions aussi savoir si cette question est liée à la réorganisation prévue.

En prévision de la préparation du budget primitif 2013, je rappelle enfin nos priorités : le développement d'un réseau départemental de transports en commun en particulier dans les zones dites vertes, ce qui représente quand même les deux tiers de la superficie du département ; et l'évolution de la politique départementale du logement, dans le prolongement de la modification des CDOR, afin de privilégier l'offre de logement social qui reste insuffisante dans les Yvelines.

A ce propos, nous tenons, monsieur le président, à exprimer notre satisfaction sur la concertation que vous avez mise en place pour élaborer une nouvelle approche en matière de politique du logement, à laquelle nous prenons toute notre part en tant que force de proposition.

A ces priorités s'ajoutent les actions départementales relevant de la mission solidarité. Dans ce domaine, notre département ne rattrape pas le retard pris dans l'action en faveur des personnes âgées, pour le maintien à domicile et surtout pour l'offre d'accueil en EHPAD, qui reste insuffisante et trop mal répartie sur le territoire. Je pense également à la politique d'insertion des personnes en recherche d'emploi ou au RSA : les budgets d'investissement correspondants ne sont pas revus à la hausse, malgré des besoins croissants.

Nous souhaiterions également que le Département s'engage davantage dans le soutien aux collectivités qui rénovent leur bâti dans le but de réduire leur facture énergétique.

Pour terminer, je souligne la qualité des documents qui nous sont fournis – à la fois de nature presque encyclopédique et d'une lecture aisée pour les non spécialistes.

M. LE PRESIDENT – Les services méritent bien ces compliments.

S'agissant de la réforme que je souhaite mettre en œuvre dans la gestion des collèges, une délibération vous sera présentée lors de la séance du 13 juillet, et nous pourrions en discuter. La commission aura donc toutes les informations nécessaires sur cette réforme importante que j'ai présentée, au lycée Hoche, devant environ 140 principaux et gestionnaires des collèges.

M. LEQUILLER – Je reviens sur la restauration scolaire. On le sait, je ne suis pas sénateur. Mais l'affaire est délicate et nous avons tenu, avec l'accord du Président, à engager la plus ample concertation. Nous avons eu un premier examen de la question en troisième commission, puis j'ai rencontré les représentants des syndicats de gestionnaires et de principaux et des associations de parents d'élèves. Nous avons ensuite organisé cette réunion sur la modernisation, et d'une certaine manière, en effet, il y a un lien avec le sujet qui vous préoccupe. Il nous reste à rencontrer les représentants des syndicats d'enseignants, lesquels sont aussi concernés puisqu'il y a des tarifs de cantine spécifiques pour eux. Je reviendrai ensuite devant la troisième commission et le Président décidera de la manière de procéder. De toute façon, et nous en avons parlé avec les syndicats, le changement ne s'appliquerait qu'à la rentrée de 2013. Nous ne sommes donc pas pris par le temps. Nous avons examiné la possibilité de changer en cours d'année, mais de l'avis des syndicats ce ne serait pas une bonne chose. Nous vous soumettrons donc les conclusions des différentes concertations. Mais sans nous flatter, dans d'autres départements on s'est montré moins prudents dans l'organisation de la concertation et les choses ne se sont pas bien passées. Je crois pouvoir dire que, actuellement, la concertation se passe bien et qu'on aboutira, je l'espère, à une proposition acceptée assez largement.

M. LEBRUN – Je rappelle que c'est d'un budget supplémentaire qu'il s'agit ici, donc d'ajustements techniques au budget 2012, en fonction de l'avancement de certains projets et d'un constat sur le rythme de consommation des crédits. Ce n'est donc pas l'occasion de débattre de la politique générale que nous menons. Ce débat a eu lieu à propos du budget primitif de 2012 et nous avons clairement manifesté notre volonté de travailler dans les domaines de compétence du Conseil général, notamment l'action sociale envers les personnes âgées pour assurer leur accueil de façon rééquilibrée. La programmation du schéma de troisième génération pour la prise en charge de la dépendance en fait foi.

M. DELAPORTE – Je voudrais, d'un mot, donner des éclaircissements sur la progression moindre que prévue de l'APA. D'une part, le nombre des bénéficiaires s'accroît moins vite qu'on ne le pensait, et ce phénomène est national. Il est dû à l'allongement de la durée de vie sans incapacité. D'autre part, dans le règlement départemental, on a recalibré les plans personnalisés d'aide.

M. SOLIGNAC – Un million d'euros, cela représente 0,2 % des crédits affectés à l'APA et la PCH. Il s'agit d'évolutions minimales.

M. LE PRESIDENT – En application des articles L. 3312-3, L. 3312-4 et L. 3312-7 du code général des collectivités territoriales et de l'instruction M52 sur la comptabilité des départements, je vous propose :

1) d'adopter le budget supplémentaire 2012 par nature conformément à la délibération du 10 juillet 2003 et de manière globale en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Le budget principal est arrêté en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement :	76 361 232,96 euros
Section de fonctionnement :	102 753 904,27 euros.

- 2) de prendre acte de l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme pour un montant total de 2 000 000 euros (annexe 2).
- 3) d'arrêter à la somme de 13 382 995 euros les augmentations et diminutions d'autorisations de programme (annexe 3).
- 4) de décider l'annulation des autorisations de programme qui ne sont plus actives pour un montant de 10 992 048 euros (annexe 4).
- 5) d'adopter maintenant le budget supplémentaire des budgets annexes en dépenses et en recettes

En M22

Centre maternel de Porchefontaine	120,00 euros
Maison de l'enfance Yvelines	88 504,70 euros

En M52

Institut de formation sociale des Yvelines	
Ecole départementale de puériculture	20 717,10 euros
Musée départemental Maurice Denis « le Prieuré »	73 442,18 euros

Le budget supplémentaire pour 2012 est adopté avec 10 voix contre (groupe des élus de gauche).

Soutien à des projets artistiques

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il s'agit de soutenir des projets relatifs à la musique, la danse ou le théâtre, mis en œuvre par des associations ou des collectivités et qui sont des projets de développement de territoire ou de mise en réseau. Il est ainsi proposé de reconduire la subvention de 75 000 euros pour l'académie du spectacle équestre ; celle de 17 000 euros à la commune de Gargenville pour l'académie internationale du château de Rangiport ; 2 000 euros pour le festival plein feu de la ville de Meulan ; 4 600 euros à l'association A cœur Joie qui regroupe des chorales de l'ouest parisien ; 18 000 euros pour l'orchestre départemental d'harmonie des Yvelines ; 3 100 euros pour la fédération musicale des Yvelines ; 63 500 euros au centre de ressources yvelinois pour la musique, soit 10 000 euros de plus que l'an dernier ; 53 500 euros pour l'union des conservatoires de musique ; 2 000 euros pour l'association Musique et éducation 78 ; 15 000 euros pour l'association Créat'Yve qui met en réseau les théâtres ; 10 000 euros pour l'association pour la promotion de la musique à Saint-Quentin-en-Yvelines et environs ; 2 000 euros pour le concours international de piano d'Ile-de-France à Maisons-Laffitte.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

MME MARY – L'association pour la promotion de la musique à Saint-Quentin-en-Yvelines et ses environs perçoit, année après année, une subvention inchangée de 10 000 euros, malgré le travail qu'elle accomplit. Bien d'autres associations, qui n'accomplissent peut-être pas le même travail auprès des jeunes publics, perçoivent davantage. Je vous avais alerté en février sur la demande présentée par cette association. Je me permets de le faire de nouveau aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT – Le président de la Troisième commission prend bien note de votre observation. Je connais bien le cycle de musique de chambre « les solistes de la Villedieu » qui fait un très beau travail de sensibilisation auprès de jeunes non initiés. J'ai aussi assisté à plusieurs manifestations à Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous allons voir avec la direction générale.

MME MARY – Les représentants de l'association ont rendez-vous le 26 juillet avec la direction de la culture et je les accompagnerai.

M. LE PRESIDENT – La directrice générale fera le nécessaire pour relayer cette demande et pour qu'on procède à l'examen en amont avant de soumettre la demande à la Troisième commission.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Outils électroniques dans les bibliothèques publiques

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Dans le cadre du développement de la lecture publique, la bibliothèque départementale des Yvelines souhaite encourager les communes du Département à s'inscrire dans l'évolution des nouvelles technologies et des offres numériques. Afin de familiariser le grand public à de nouveaux outils de lecture – liseuses et I Pad –, elle organise des sessions de prêts d'outils à des bibliothèques publiques. A cet effet, elle souhaite mettre en place une convention de partenariat pour ces prêts.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Exposition Architecture contemporaine en vallée de Chevreuse

M. PIVERT, *rapporteur* – En partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à l'occasion de la douzième édition de la Fête des fermes, une exposition intitulée « Architecture contemporaine en vallée de Chevreuse » sera présentée dans les locaux de la bibliothèque départementale des Yvelines grâce aux panneaux prêtés par le parc régional. Chacune des fermes de la vallée proposera des animations. Cette initiative de développement durable et d'écoresponsabilité valorise l'image des Yvelines.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Huit communes de l'Essonne ont rejoint le parc, qui devient ainsi interdépartemental, mais où les 43 communes des Yvelines restent la majorité. A l'inverse, dans le parc du Vexin, elles sont une minorité par rapport à celles du Val d'Oise.

M. LEQUILLER – Ces deux dossiers me permettent de souligner le rayonnement de la bibliothèque départementale des Yvelines. Elle organise aussi des expositions itinérantes dont les communes et les bibliothèques locales peuvent profiter.

M. LE PRESIDENT – Il en va de même des archives départementales, dont les expositions itinérantes peuvent être accueillies dans les collèges et les communes des Yvelines. Les maires peuvent s'adresser à ces deux institutions pour obtenir des expositions clés en mains qui seront appréciées de la communauté éducative.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention au mois Molière de Versailles

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Depuis plusieurs années, le Département soutient le festival du mois Molière à Versailles, qui regroupe professionnels et amateurs, sans que sa subvention soit intégrée dans un dispositif bien défini. Pour la 17^{ème} édition, celle de juin 2012, et au vu de l'activité

passée – 320 spectacles organisés en 2011 – il vous est proposé de reconduire la subvention de 30 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Culture et handicap

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Le Département soutient des équipements et des projets dont l'activité est en partie ou intégralement consacrée à l'accès des personnes handicapées à une offre culturelle de qualité. Le présent rapport concerne deux structures conventionnées sur objectifs et huit projets associatifs, pour un montant global de 62 333 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Opérations de sauvegarde du patrimoine mobilier

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il s'agit de subventionner des opérations de restauration dans des églises et à l'hôtel de ville de Rambouillet, pour un montant total de 41 185 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Pour Rambouillet, il s'agit de préserver la bannière d'une société de secours. Nous ne protégeons pas seulement des œuvres d'art mais aussi des objets de mémoire. Je vous invite donc à inventorier les bâtiments communaux, où l'on peut retrouver des témoignages, sauf en certains lieux. A Vélizy par exemple, je ne sais si l'on a même conservé la mémoire d'une activité rurale.

M. LOISON – Nous avons conservé un fronton d'une église du 17^{ème} siècle.

M. TAUTOU – On ne peut pas tout avoir !

M. LE PRESIDENT – En effet, on ne peut tout avoir, à la fois des emplois et des œuvres d'art en quantité !

M. DELIGNE – Dans les autres cas, il s'agit de façon plus classique de tableaux dans les églises.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération décentralisée avec le Sénégal

M. JOLY, *rapporteur* – Le Département des Yvelines a initié deux coopérations au Sénégal : l'une avec la Région de Matam en 2007, avec prolongation jusqu'en 2014, et l'autre avec la Région de Saint-Louis. Il a versé ses contributions à l'association ADEFRAMS, mandatée par les collectivités sénégalaises pour en assurer l'exécution. Toutefois, l'ADEFRAMS souhaite ne plus exercer ce rôle à partir de 2011. Le bilan qu'on peut dresser montre que pour la région de Matam, un certain nombre d'actions n'ont pas été menées et que, pour Saint-Louis, la coopération n'a pas commencé.

Il apparait donc un solde comptable de 131 652,39 euros sur le compte de l'ADEFRAMS, les disponibilités financières étant de 118 685,11 euros. Le solde global, compte tenu d'une opération interrompue à la demande du Conseil général, est de 184 489,18 euros, somme à restituer au Département.

IL vous est demandé d'autoriser la signature de la convention particulière portant bilan de la coopération avec la Région de Matam pour la période 2007-2010 et de la convention particulière portant bilan de la coopération avec la Région de Saint- Louis pour la période 2009-2010; ainsi que d'émettre un titre de recette à l'encontre de l'ADEFRAMS d'un montant total de 184 489,18 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'espère que l'association pourra bien nous restituer cette somme.

M. TETART – Elle n'attend que le titre de recette pour le faire. Il n'y a pas de contentieux.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie pour la vigilance que vous exercez sur ces opérations de coopération décentralisée.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Maison d'enfants Jean Vilar à Mantes-la-Jolie

M. FOURNIER, *rapporteur* – La maison d'enfants Jean Vilar à Mantes-la-Jolie accueille notamment les mineurs placés par le Département dans le cadre de la protection de l'enfance. Des travaux vont être entrepris, d'un montant de 2 220 559 euros, pour porter sa capacité à 28 places. Il vous est proposé d'accorder à l'association gestionnaire une subvention de 299 97 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre maternel de Porchefontaine

MME AUBERT, *rapporteur* – Le centre maternel de Porchefontaine accueille des femmes enceintes ou des mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans, en rupture sociale.

Il a fait l'objet, depuis novembre 2008 d'une reconstruction complète car les conditions y étaient vraiment très dégradées et la capacité d'hébergement a été portée de 40 à 64 places.

Le loyer demandé aux résidentes, actuellement de 131,67 euros par mois, n'a pas été réévalué depuis 2001. Il vous est proposé de définir de nouveaux montants indexés sur le loyer des logements sociaux pour que ces jeunes femmes soient mieux préparées à assumer ce type de loyer lorsqu'elles quitteront l'établissement pour accéder à un logement autonome. Ces montants ont été étudiés avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour obtenir un loyer résiduel d'environ 80 euros par mois, ce qui est en adéquation avec les ressources des résidentes, qui souvent ne perçoivent que le RSA.

Par ailleurs, le centre maternel dispose d'appartements extérieurs, dont il vous est proposé de réévaluer les loyers selon la même démarche. Dans ce cas, le loyer résiduel serait de 100 euros hors charges. Ces montants seront réévalués chaque année en fonction de l'évolution des prestations de la CAF.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – On ne peut que se féliciter de la qualité des travaux. Il a fallu quatre ans pour les réaliser, car c'était en site occupé. La directrice, qui va nous quitter pour prendre sa retraite, a été remarquable tout au long de cette délicate opération.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Professionnalisation des services d'aide à la personne

M. VIGNIER, *rapporteur* – Dans le cadre de la modernisation et de la professionnalisation des services d'aide à la personne des Yvelines, le Département cofinance avec la CNSA, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les plates-formes du CIMAP, le Centre d'Initiative des Métiers d'Aide à la Personne et de l'AMADOM, l'association de Modernisation de l'Aide à Domicile du Méritantais.

Le bilan des conventions 2009-2011 est très positif : plus de 100 services adhèrent à ces plateformes. Elles ont développé un label qualité Synéos et un label Handéos est en cours de développement pour la prise en charge spécifique des personnes handicapées pour un total de 22 structures ; elles ont mené des actions de pré-qualification et de qualification qui ont touché 300 bénéficiaires de RSA ; elles ont également mis en place des dispositifs innovants comme la présence à domicile d'une auxiliaire de vie en l'absence de l'aidant, la garde itinérante de nuit, la mise en ligne de CV, la manifestation « rencontres yvelinoises des services d'aide à la personne » organisée cette année à l'Hôtel du Département.

Pour maintenir ces actions, le Département se propose de les financer, dans l'attente de la convention 2012-2014 avec la CNSA. Il nous est donc demandé de valider ce principe posé par la convention entre le Département et le CIMAP porté par l'Association Maison de l'Emploi Amont 78 portant le montant total maximal de la participation départementale sur 3 ans à 1 396 500 euros ; la convention entre le Département et AMADOM portant le montant total maximal de la participation départementale sur 3 ans à 993 500 euros. Le CIMAP étant devenu depuis le 17 juin dernier une association loi 1901, il vous est proposé un amendement rectifiant ainsi l'alinéa le concernant : « la convention entre le Département et le CIMAP Centre d'initiative des Métiers d'aide à la personne » en supprimant la référence à la maison de l'emploi.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le CIMAP est localisée aux Mureaux et AMADOM, à partir de la CASQY, couvre le sud du Département.

Cette première délibération a eu le mérite de faire bouger la CNSA qui a manifesté son intention d'apporter des financements supplémentaires. Dès la rentrée prochaine, nous pourrons donc vous présenter une délibération couvrant la période triennale.

L'amendement à la délibération est adopté à l'unanimité.

La délibération, ainsi amendé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EHPAD Richaud à Versailles

M. BRILLAULT, *rapporteur* – A la cession de l'hôpital Richaud, le centre hospitalier de Versailles a conservé la gestion de l'EHPAD Hyacinthe Richaud, situé Boulevard de la Reine à Versailles. Des locaux neufs, avec 90 lits, ont été inaugurés en 1999. On entreprend désormais de réhabiliter le bâtiment ancien, avec une première tranche de 19 lits. Conformément au dispositif des aides départementales qui prévoit l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 % d'une dépense

plafonnée à 51 222 euros par lit, le montant de la subvention pour travaux et équipement susceptible d'être accordée à l'EHPAD Richaud s'élève à 194 644 euros, soit 20 % d'une dépense subventionnable de 973 218 euros HT.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – En tant que Versaillais, je suis heureux que, sur le site de l'ancien hôpital Richaud, on maintienne des lits de long séjour.

Pour répondre à la curiosité de quelques collègues qui s'interrogeaient sur l'identité de ce Hyacinthe Richaud, sachez qu'il fut maire de Versailles sous la Révolution et qu'il a eu une attitude héroïque au moment des massacres de septembre 1792, même s'il n'a pas pu sauver la quarantaine de personnes qui furent massacrées sur la route d'Orléans et sont enterrées au cimetière Saint Louis. On donna son nom à l'hôpital qui fonctionna 150 ans avant d'être transféré au Chesnay, pour devenir le centre hospitalier qui porte le nom d'André Mignot, autre maire de Versailles qui vous est plus connu puisqu'il fut longtemps vice-président du Conseil général.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement des Vaux de Cernay

M. LE PRESIDENT – L'acquisition d'une propriété à Cernay-la-Ville va rendre plus accessible ce lieu de promenade cher aux Yvelinois.

M. LOISON, *rapporteur* – En 2010, le PNR de la haute vallée de Chevreuse a réalisé une étude paysagère sur le site des Vaux de Cernay afin d'élaborer un projet d'ampleur pour réorganiser le cœur du site autour des cascades et des guinguettes et diversifier les pôles d'intérêt du public au-delà de ce périmètre densément fréquenté.

L'étude a révélé le rôle stratégique de la propriété Bruneau, constituée d'un ancien moulin et d'un parc paysager traversé par la rivière. Son acquisition permettrait d'ouvrir largement le fond de vallée à la promenade, car elle constitue une sorte de verrou pour tous les cheminements.

Pour réaliser ce projet touristique, le P.N.R. a sollicité le soutien du ministère de l'Ecologie, du Conseil régional d'Ile-de-France, ainsi que du Département pour l'acquisition de la propriété Bruneau. Les Domaines ont estimé cette propriété de 3,2 hectares à 910 000 euros. Il vous est proposé que le Département s'en porte acquéreur au titre des espaces naturels sensibles.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le propriétaire, Jean-Marie Bruneau, qui avait une entreprise de travaux publics, avait transformé la maison en lieu d'accueil pour son comité d'entreprise. La mise aux normes pour l'accueil du public est donc déjà réalisée et le coût des travaux effectués ces dernières années est supérieur à l'estimation des Domaines. C'est donc une excellente opération, et Monsieur Bruneau a accepté de vendre parce que c'était le Département qui se portait acquéreur pour ouvrir le domaine à la population. Je tiens donc à l'en remercier. Le lieu était convoité par le parc régional pour organiser ses activités d'animation. En effet, les visiteurs, très nombreux, devaient la contourner par des chemins escarpés. Ce sera désormais une vitrine sur l'histoire des lieux, du moulin et d'une école de peinture célèbre au 19^{ème} siècle.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats départementaux

M. JOUY, *suppléant*, M. PLANCHENAU, *rapporteur* – Les communes du Chesnay, l'Etang-la-Ville, Fontenay-Fleury, Magnanville, Mantes-la-Ville, Versailles, la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine et le Syndicat Intercommunal Bailly-Noisy ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat départemental. Ces contrats représentent entre 269 230 euros et 525 000 euros par collectivité et un total de subventions de 3 719 230 euros pour le Département sur la période 2012-2014. Le détail des projets, qui représentent un investissement total de 21 millions d'euros, figure dans le rapport présenté par le Président du Conseil général.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. SYLVESTRE – Je remercie l'Assemblée pour les communes de Mantes-la-Ville et de Magnanville.

Contrats ruraux

M. JOUY, *rapporteur* – Les communes de Bréval, Chaufour-Lès-Bonnières, Méré et Le Tertre-Saint-Denis ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat rural. Ces contrats représentent entre 105 000 euros et 129 500 euros de subvention par collectivité. Le total de ces contrats s'élève à 1 774 147 euros et il vous est proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 448 996 euros sur la période de 2012 à 2015.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Pour des communes de cette taille, l'aide du Département, et de la Région également, est essentielle sinon elles ne pourraient porter ces opérations. Cela s'inscrit dans l'enveloppe de 100 millions d'euros que nous consacrons à l'aide aux communes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. JOUY – Je remercie l'Assemblée au nom des maires de ces communes qui sont pour la plupart situées dans le canton de Bonnières.

Produit des amendes de police

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti entre le STIF, pour 50 %, la Région pour 25 % et les collectivités locales pour 25 %. Le Conseil général a mission d'affecter la quote-part dévolue aux communes de moins de 10 000 habitants. Il vous est proposé d'arrêter la liste des 50 communes bénéficiaires d'une subvention, hors budget départemental, dans le cadre du programme 2012 de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police, au titre des transports en commun ou au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par les jeunes, conformément au tableau figurant en annexe à la délibération, pour un montant de 302 516 euros.

La commission, Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide aux communes pour travaux routiers

M. MALLE, *rapporteur* – L'objet du présent rapport est de vous proposer de renouveler pour 2012-2013, le programme d'aide exceptionnelle aux communes et structures intercommunales pour la remise en état de certaines voies communales hors agglomération, avec une enveloppe de 2 millions d'euros. Les travaux éligibles concernent la remise en état de la structure de la chaussée des voies communales ou intercommunales existantes hors agglomération, leur élargissement éventuel, l'assainissement de la chaussée avec renforcement éventuel des accotements.

La commission, Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège Saint-Exupéry à Andrézy

M. VIALAY, *suppléant* M. RAYNAL, *rapporteur* – Il s'agit de valider un protocole d'accord transactionnel négocié avec la société Aluminium Technologies Services et la Compagnie ALLIANZ IARD en vue d'indemniser le Département des désordres ayant affecté les portes extérieures du collège Saint-Exupéry à Andrézy dans le cadre de l'opération de reconstruction du collège. Une fois les désordres identifiés, le Département s'était substitué à ces sociétés pour opérer les réparations. Le montant global qu'il récupèrera est de 4 150 euros.

La commission, Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. TISSIER – Je vous remercie tous de bien vouloir voter cette délibération, car cette situation n'avait que trop duré.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Stratégie immobilière départementale pour la conservation

M. LE PRESIDENT – Nous avons absolument besoin de définir une stratégie de conservation et de stockage pour procéder à des travaux sur l'atelier dit Perret du musée Maurice Denis, qui abrite les dessins pour des œuvres de grand format, sous forme de rouleaux. Le bâtiment menace ruine et il me faut rapidement un avis sur les aires de stockage possibles.

M. TAUTOU, *suppléant* M. TETART, *rapporteur* – Il s'agit en effet de décider d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec pour objectif de réaliser une étude de programmation permettant de définir une stratégie immobilière rationnelle et optimisée pour la conservation et le stockage à l'échelle des besoins du Département. Cette stratégie sera définie en intégrant dans le périmètre de réflexion les archives départementales, le service de l'archéologie, les réserves des collections du musée Maurice Denis et les stockages divers gérés par la Direction des moyens généraux et du patrimoine. Le montant prévu pour cette mission est de 280 000 euros.

La commission, Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Travaux à l'hôtel du Département

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de rendre tout l'étage de la présidence accessible aux personnes en situation de handicap, car cette partie ancienne n'est vraiment pas aux normes.

M. VIALAY, *suppléant* M. RAYNAL, *rapporteur* – En effet et pour cela il faut démolir et reconstruire des cloisons ; en même temps on installera un système de ventilation plus performant. Le surcoût est de 67 000 euros, ce qui porte le coût prévisionnel global des travaux engagés à 320 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est l'illustration de la difficulté de se mettre aux normes pour l'accès des personnes en situation de handicap. Et dans ce cas nous n'avons qu'un étage. Le mille-feuille normatif ne cesse de s'épaissir. Il arrivera un moment où, sur le plan financier, les communes ne pourront plus suivre – et le Département d'ailleurs ne pourra plus les aider de façon substantielle. Je remercie Olivier de La Faire d'avoir soulevé ce réel problème devant le Préfet. Nous n'avons pas vraiment de solution, car c'est une obligation pour tous, mais je ne sais pas combien de temps nous pourrions encore réaliser tout cela – sans parler des monuments historiques pour lesquels il n'y a pas de solution du tout. Par exemple, on a une vue panoramique du haut du donjon du château de la Madeleine. Mais s'il faut installer un ascenseur, on va crever le plafond du budget.

Les travaux de l'hôtel du Département seront réalisés pour fin octobre.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines

M. SAINT-AMAUX, *suppléant*, M. VANDEWALLE; *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la réévaluation de 181 200 euros TTC du coût de l'opération de travaux programmée à la gendarmerie de la Queue-lez-Yvelines pour un montant total de 3 773 000 euros TTC. Il s'agit de la construction de huit logements. Ce surcoût est dû principalement à l'omission de certaines prestations techniques et à la mauvaise appréciation par le maître d'œuvre du coût et des délais sur certains lots. Par ailleurs, il convient d'intégrer des compléments imposés par une nouvelle réglementation en matière d'hygiène et de sécurité – comme d'habitude, et plus on prend de retard, plus il y a de normes qui s'ajoutent.

La commission, Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le 31 décembre 2011, je me trouvais avec le Préfet dans cette gendarmerie : les salles de réunion du sous-sol étaient dans l'eau, tant les infiltrations étaient importantes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Marché de fournitures générales

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Département a conclu en 2007 un marché à bons de commandes de fournitures d'enveloppes imprimés avec la société Wauquier. Ce marché est arrivé à terme le 16 octobre 2011, mais une commande a été réalisée pour 4 321 euros TTC au-delà du montant maximum du marché. Le dépassement n'a pu être détecté en raison de problèmes informatiques. Il vous est proposé de signer avec la société un protocole d'accord transactionnel pour régulariser cette commande.

La commission, Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adhérer à l'Association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales qui réunit les directeurs généraux des services départementaux pour faciliter les échanges et les enquêtes thématiques. L'ASERDEL regroupe actuellement 31 départements.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants, avec une abstention de vote.

M. DELIGNE – Notre groupe votera contre. Pour faire court, nous avons cherché vraiment le caractère pluraliste de l'association et nous nous interrogeons encore sur son utilité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec dix voix contre (groupe des élus de gauche).

Adhésion à l'association Ile-de-France Europe

M. RICHARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adhérer à l'association Ile-de-France Europe, qui assure la représentation des collectivités d'Ile-de-France auprès des institutions européennes. Notre Département s'est déjà doté d'un chargé de mission « Europe » afin d'identifier les projets susceptibles d'obtenir des subventions au niveau européen. Cette association pourrait l'aider considérablement. Y ont adhéré pour l'instant l'Essonne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne. Elle occupe six personnes à Bruxelles, qui assurent une veille et font du lobbying en notre faveur. Ainsi, deux départements ont déjà pu obtenir 800 000 euros de subventions sur deux projets différents, dans le cadre de l'appel à projets Feader concernant le très haut débit et de l'appel à projet Life Plus relatif au plan climat. Le Conseil général aurait trois représentants : de droit, le président – qui souhaite donner délégation à Pierre Lequiller – et deux autres conseillers ayant présenté leur candidature, Ghislain Fournier et Jean-Louis Barth. La cotisation annuelle est de 68 000 euros, donc de 34 000 euros pour les six derniers mois de 2012. La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LEQUILLER – Je vous remercie, monsieur le président, de cette initiative. Vous savez combien j'approuve l'accent que vous comptez mettre sur la dimension européenne. Je signale à nos collègues du groupe de gauche que, contrairement à eux, nous sommes extrêmement ouverts, puisque nous votons une subvention pour une association avec la région Ile-de-France et des départements majoritairement de gauche.

M. VIGNIER – Il n'y a pas que des départements de gauche tandis que l'ASERDEL ne rassemble que des départements de droite.

M. LEQUILLER – Pratiquement que de gauche quand même. Nous aidons la Région et nous aimerions bien qu'elle nous renvoie l'ascenseur – je peux vous faire la liste d'une série de subventions.

M. LE PRESIDENT – Les financements européens représentent une manne dont nous aimerions récolter plus que quelques miettes, quelques morceaux consistants.

Tout à l'heure j'irai avec le Préfet à Carrières-sous-Poissy pour le lancement de Carrières centralité. Le parc naturel de Carrières vient d'obtenir le label Life plus. Le jury européen devant lequel nous avons concouru l'a classé à la première place – ex aequo, avec un projet en Gironde. A terme, ces travaux d'aménagement bénéficieront donc de crédits européens de 1 130 000 euros. Je remercie Aude Garnier, qui y a travaillé au cabinet et est maintenant à la DGA Performance. Ce projet de requalification de 113 hectares d'espaces naturels, avec une flore et une faune exceptionnelles, est ouvert au public et sera aménagé avant même que tous les logements soient compris. Ce caractère exemplaire a été reconnu par l'Europe, et c'est aussi une bonne nouvelle pour les finances départementales.

M. BRILLAULT – Il serait intéressant de nous faire un compte rendu, dans un an, de l'action et des résultats obtenus.

M. LE PRESIDENT – C'est très judicieux. Je compte sur Pierre Lequiller pour cela.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Tour de France 2012

M. LE PRESIDENT – La dernière étape du tour de France partira de Rambouillet et traversera toute la vallée de Chevreuse. Peut-être se demandera-t-on encore qui va remporter le maillot jaune. Mais à ce stade du tour, c'est rarement le cas. Aussi, pour occuper le temps d'antenne, les journalistes pourront parler de notre département, et ce, sur 180 chaînes pour près d'un milliard de téléspectateurs. Nous ne pouvions rêver d'une meilleure couverture médiatique.

M. LE BRUN, *rapporteur* – Pour que cela se réalise, il nous faut signer avec la société organisatrice Amaury Sport organisation un contrat de partenariat avec un budget de 65 780 euros. La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Ce qui compte de notre point de vue, c'est le village du Tour. L'arrivée précédente étant à Orléans, l'installation se fera dans la nuit pour le départ de Rambouillet. Si vous le désirez, vous pouvez venir découvrir la caravane publicitaire.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures 45.

Prochaine séance : vendredi 13 juillet 2012 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Maryse DI BERNARDO.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 16 mai 2012 au 19 juin 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
5071	Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiment	1,00	5 778,00
5510	Services d'hôtellerie et services de location de meublés	1,00	15 000,00
7421	Services de conseils techniques	1,00	18 810,00
7475	Services de nettoyage de bureaux et de logements	1,00	106 494,27
8042	Services de formation	1,00	17 940,00
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	1,00	5 090,00
	somme :	6,00	169 112,27 €

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	2,00	233 589,78 €
0074	Services associés - travaux de bâtiment	1,00	551,00 €
7422	Services d'architecture	1,00	7 920,00 €
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	1,00	1 320,00 €
	somme :	5,00	243 380,78 €

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9256	Prestations archivistiques	2,00	41 124,33 €
	somme :	2,00	41 124,33 €

Politique sectorielle : ACTION SOCIALE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
8531	Services d'accompagnement social	1,00	18 000,00 €
	somme :	1,00	18 000,00 €

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.02	DRT- Travaux de voirie	1,00 €	39 994,20 €
	somme :	1,00	39 994,20 €

Politique sectorielle : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7416	Etude de projets autres que pour travaux de construction	2,00	115 522,00 €
	somme :	2,00	115 522,00 €

SOMMAIRE

Débat en présence de M. le Préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département	1
Informations départementales	22
Adoption d'un compte rendu analytique	22
Marchés à procédure adaptée	22
Aide aux apprentis yvelinois	22
Compte administratif 2011	24
Budget supplémentaire de l'exercice 2012	26
Soutien à des projets artistiques	29
Outils électroniques dans les bibliothèques publiques.....	30
Exposition Architecture contemporaine en vallée de Chevreuse.....	30
Subvention au mois Molière de Versailles	30
Culture et handicap.....	31
Opérations de sauvegarde du patrimoine mobilier	31
Coopération décentralisée avec le Sénégal.....	31
Maison d'enfants Jean Vilar à Mantes-la-Jolie.....	32
Centre maternel de Porchefontaine.....	32
Professionalisation des services d'aide à la personne.....	33
EHPAD Richaud à Versailles.....	33
Aménagement des Vaux de Cernay.....	34
Contrats départementaux	35
Contrats ruraux.....	35
Produit des amendes de police	35
Aide aux communes pour travaux routiers	36
Collège Saint-Exupéry à Andrésy	36
Stratégie immobilière départementale pour la conservation.....	36
Travaux à l'hôtel du Département	37
Gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines	37
Marché de fournitures générales.....	37
Association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales	38
Adhésion à l'association Ile-de-France Europe	38
Tour de France 2012	39
Communication des marchés notifiés entre le 16 mai 2012 au 19 juin 2012 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	40